

LOI N° 1.551 DU 20 OCTOBRE 2023 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - RECTIFICATIF

DOSSIER LÉGISLATIF - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

SOMMAIRE

A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- I. EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI, N° 1079, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - RECTIFICATIF (p. 2)**
 - II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL (p. 13)**
 - III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER (p. 24)**
 - IV. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL (p. 37)**
- B - LOI N° 1.551 DU 20 OCTOBRE 2023 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - RECTIFICATIF (p. 40)**

ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.669

DU 17 NOVEMBRE 2023

I. EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI, N° 1079, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - RECTIFICATIF

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2023 se traduisent par une majoration significative du niveau des recettes à 2.205,8 M€ (+ 175,4 M€, soit + 9 %) et des dépenses à 2.195,7 M€ (+ 174,4 M€, soit + 9 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un solde excédentaire de + 9,1 M€ au Budget Primitif, reste stable à + 10,1 M€ au Budget Rectificatif 2023. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 93,7 M€.

Plusieurs faits significatifs viennent modifier les équilibres du Budget Primitif 2023 :

- » Une forte progression des recettes fiscales (+ 142,8 M€) constatée principalement sur la T.V.A. hors compte de partage et hors T.V.A. immobilière (+ 53 M€) qui avait été estimée primitivement sur une hypothèse prudente de croissance des recettes et sur la T.V.A. immobilière (+ 35 M€). Les bénéfiques commerciaux sont également en hausse de + 54 M€.
- » La forte hausse des dépenses d'équipement et d'investissements de + 125,2 M€ : dont + 96,4 M€ au titre du plan Logement, + 25 M€ pour l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, + 11,4 M€ pour l'opération de l'Ilot Pasteur, et enfin, + 6,5 M€ pour la transition numérique.
- » Les dépenses d'interventions publiques sont également majorées de + 30,9 M€ compte tenu notamment de l'ajustement des sommes dédiées au bouclier tarifaire (+ 8,5 M€), aux aides au commerce (+ 7,4 M€), aux manifestations nationales (+ 1,9 M€) et, enfin, aux études économiques (+ 3,8 M€).
- » Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de + 18,4 M€ dont + 10,3 M€ pour les dépenses de personnel, + 3,4 M€ au titre des réparations civiles, + 3,1 M€ pour les achats et + 2,6 M€ pour les services extérieurs.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2023 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2023	RECTIFICATIF 2023	BR2023/ BP2023	RECTIFICATIF + REPORTS 2023
RECETTES	2 030 346 000 €	2 205 762 600 €	8,6%	2 205 762 600 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	50 667 400 €	51 679 900 €	2,0%	51 679 900 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	10 388 200 €	11 344 900 €	9,2%	11 344 900 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	360 541 900 €	367 458 700 €	1,9%	367 458 700 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	234 782 400 €	250 056 100 €	6,5%	250 056 100 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	68 553 000 €	62 785 000 €	-8,4%	62 785 000 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	470 166 000 €	501 016 100 €	6,6%	501 016 100 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	826 174 900 €	951 349 500 €	15,2%	1 045 001 300 €
DEPENSES	2 021 273 800 €	2 195 690 200 €	8,6%	2 289 342 000 €
RESULTAT	+ 9 072 200 €	+ 10 072 400 €		-83 579 400 €

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 67,4 M€ de recettes et 65,5 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de recettes du budget	10.072.400 €
- Excédent de dépenses des C.S.T	1.912.200 €

*Il convient de préciser qu'une inscription de 84 M€ a été exceptionnellement faite en recettes afin de **matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération Testimonio II** pour la partie privative en échange de l'Ecole internationale. Pour mémoire, une somme équivalente est inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera, tant en dépenses qu'en recettes, **hors cette opération exceptionnelle**.*

I – RECETTES -

Hors matérialisation des échanges, les recettes du Budget Rectificatif 2023 s'établissent à 2.121,7 M€ et enregistrent une progression de + 175,4 M€ (soit + 9 %) par rapport au Budget Primitif 2023 et de + 254,9 M€ (soit + 13,7 %) par rapport à 2022.

Cette hausse par rapport au Budget Primitif provient à hauteur de + 142,8 M€ des contributions, de + 29,9 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 2,7 M€ des recettes des services administratifs.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 29,9 M€ par rapport au Budget Primitif ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes du domaine immobilier (+ 17,8 M€, soit + 7,1 %), de celles issues des monopoles (+ 5,7 M€, soit + 5,9 %) et du domaine financier (+ 6,5 M€, soit + 9,2 %).

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 17,8 M€ (soit + 7,1 %) par rapport au Budget Primitif 2023.

▶ Les « **Produits de cessions** » sont en augmentation de + 19,9 M€ (soit + 17,3 % hors matérialisation d'échange). Ces recettes sont conditionnées par l'avancement d'opérations privées et sont donc difficilement prévisibles au moment de l'élaboration des budgets.

▶ Les recettes des « **Parkings Publics** » sont, quant à elles, revues à la baisse de - 2,3 M€ (soit - 4,4 %).

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 5,7 M€, soit + 5,9 %, par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat sont en progression de + 1,4 % (soit + 577 K€) par rapport au Budget Primitif 2023. Cette évolution concerne plus particulièrement la Régie des Tabacs dont les recettes sont majorées de + 714 K€.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en nette hausse de + 5,1 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif. Cette évolution est due essentiellement aux redevances suivantes :

» « SAM des Ports » (+ 2,5 M€) et « Monaco Telecom » (+ 780 K€) au regard du solde des redevances dû au titre de l'exercice 2022.

» « Eaux-Extension réseau » (+ 2 M€) afin de permettre le reversement, en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor « Développement des Approvisionnement en Eau ».

» « S.B.M. » (+ 463 K€) compte tenu des recettes définitives 2022/2023 du secteur des jeux qui sont en augmentation de + 3,2 % par rapport à celles de l'exercice 2021/2022.

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une forte augmentation de + 6,5 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif 2023 compte tenu de la majoration des intérêts bancaires et des intérêts sur C.H.C..

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une majoration de + 2,7 M€, soit + 8,2 %, par rapport au Budget Primitif. Cette évolution concerne notamment les recettes suivantes :

» « Remboursement Frais de personnel » (+ 916 K€) : ces recettes retracent les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition.

» « Redevances et produits de l'utilisation du Domaine-divers » (+ 273 K€) : afin de tenir compte du reversement des droits de raccordements de la surélévation de l'Aigue Marine et de l'immeuble de la S.M.E.G..

» « Interventions publiques - trop perçu sur subvention » (+ 733 K€) : cet article intègre notamment la régularisation, sur le Budget, des investissements effectués à partir du compte de dépôt par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2022 (+ 665 K€, une somme équivalente figurant en dépenses du Budget).

» « Stade Louis II » (+ 269 K€) : dont + 269 K€ au titre des redevances d'utilisation.

C – Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Ainsi, au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,637 Md€, soit une hausse de + 142,8 M€ (soit + 9,6 %) par rapport au Budget Primitif (1,494 Md€) et de + 210 M€

(soit + 14,7 %) par rapport à 2022. Cette majoration tient essentiellement à la révision de la T.V.A. monégasque, des bénéfices commerciaux et des transactions juridiques.

1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2023 sont minorées de - 4 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de la diminution des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de - 5,3 %.

2 – Transactions juridiques

Ces recettes affichent une augmentation de + 26 M€, soit + 13,2 % compte tenu de l'évolution des droits sur autres actes civils et administratifs (+ 13 M€, qui concernent plus particulièrement les droits de transcription et les recettes diverses), des droits de mutation (+ 8 M€) et des droits d'hypothèque (+ 4 M€).

3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 6 %, soit + 66,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2023 en raison de l'évolution de la « T.V.A. monégasque nette » (+ 88 M€) dont + 53 M€ au titre de de la T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (au regard des bons résultats enregistrés à fin mai 2023) et + 35 M€ au titre de la T.V.A. immobilière.

4 – Bénéfices Commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 54 M€, soit + 34,6 %, au regard du niveau des recettes enregistrées à fin mai 2023.

5 – Droits de consommation

Les recettes issues des droits de consommation sont en augmentation de + 590 K€, soit + 56,1 %, et plus particulièrement les « droits sur différents alcool », au regard des résultats réalisés à fin mai 2023.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2023 (hors reports de crédits et hors matérialisation d'échange) s'établissent à 2.111,7 M€, en augmentation de + 174,4 M€ (soit + 9 %) par rapport au Budget Primitif 2023 (1.937,3 M€ également hors reports de crédits et hors matérialisation d'échange).

- Dépenses de fonctionnement : 743,3 M€ contre 724,9 M€ au Budget Primitif (+ 18,4 M€, soit + 2,5 %)
- Dépenses d'interventions publiques : 501 M€ contre 470,2 M€ au Budget Primitif (+ 30,9 M€, soit + 6,6 %)
- Dépenses d'équipement et d'investissements (hors matérialisation d'échange) : 867,3 M€ contre 742,2 M€ au Budget Primitif (+ 125,2 M€, soit + 16,9 %). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 93,7 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement et d'investissements (hors matérialisation d'échange) s'élèvent à 961 M€, ce qui porte donc l'augmentation de cette catégorie de dépenses à + 218,8 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 4,1 % (soit + 49,2 M€) par rapport au Budget Primitif, en raison de la hausse conjuguée des dépenses d'interventions publiques (+ 6,6 %, soit + 30,9 M€) et des dépenses de fonctionnement (+ 2,5 %, soit + 18,4 M€).

A.1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 743,3 M€ et sont en hausse par rapport au Budget Primitif de + 2,5 % (soit + 18,4 M€). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ♦ Assemblées et Corps Constitués : + 799 K€, soit + 14,4 %,
- ♦ Dépenses de personnel : + 10,3 M€, soit + 2,6 %,
- ♦ Autres frais de fonctionnement : + 6,4 M€, soit + 2,2 %.

A.1.1 – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales. Elles sont ajustées globalement de + 2,6 %, soit + 10,3 M€.

Les traitements des personnels connaissent une hausse de + 1,9 %, soit + 4,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2023.

Les charges sociales sont, quant à elles, en augmentation de + 5,7 M€ (soit + 4 %) par rapport au Budget Primitif 2023. En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une forte hausse de + 6,5 M€, liée principalement à l'évolution des pensions de retraite (+ 6 M€) et des prestations familiales (+ 1,7 M€) tandis que les prestations médicales diminuent de - 1,2 M€.

A.1.2 – Autres frais de fonctionnement

A.1.2.1 – Les achats

Cette nature de dépenses est en hausse de + 3,4 M€ (soit + 12 %) par rapport au Budget Primitif et concerne :

» *Les matières premières et les fluides (+ 3,1 M€)* : on relève, ainsi, la hausse de + 1,8 M€ des dépenses de fluides des bâtiments à usage public compte tenu notamment de l'évolution des tarifs de l'électricité. Les dépenses du Service des Parkings Publics et du Stade Louis II sont également majorées, respectivement de + 725 K€ et + 529 K€, en raison principalement de l'augmentation conjuguée du prix et des consommations d'électricité.

» *Les approvisionnements courants (- 215 K€).*

» *Les achats de mobilier et matériel (+ 275 K€).*

» *Les achats de marchandises (+ 580 K€)* : les achats de la Régie des Tabacs constituent la principale augmentation de cette catégorie de dépenses compte tenu notamment de la reconstitution des stocks de cigares, de dispositifs électroniques et de produits connexes.

» *Les achats de produits médicaux (- 270 K€)* en raison de la fermeture du Centre Covid en mars 2023.

A.1.2.2 – Les Services Extérieurs

Cette catégorie de dépenses est majorée de + 2,2 M€ (soit + 1,9 %) par rapport au Budget Primitif. On constate les évolutions suivantes :

» *Les contrats de prestations de services (- 399 K€)* dont - 1,1 M€ induits par la fermeture du Centre Covid en mars 2023 et + 648 K€ au titre de diverses études.

» *Les frais de location (+ 1 M€)* compte tenu principalement de la majoration de + 1 M€ des « services Cloud ».

» *Les dépenses d'entretien et de réparation (+ 606 K€)* dont + 762 K€ au titre de l'entretien de la falaise du Bautugan et des travaux d'entretien courant de la voirie.

» *Les primes d'assurance (+ 173 K€).*

» *Les études et recherches (+ 160 K€).*

» *Personnel extérieur au service (- 472 K€)* dont - 750 K€ induits par la fermeture du Centre Covid en mars 2023 et + 300 K€ au titre de prestations pour la gestion des abonnés des parkings.

» *Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 563 K€)* en raison notamment de l'ajustement des frais d'actes et de contentieux au regard des honoraires estimés jusqu'à la fin de l'année.

» *Les transports de biens et transports collectifs (+ 158 K€).*

» *Les frais postaux et de télécommunications (+ 170 K€).*

A.1.2.3 – Autres Charges Courantes

Cette nature de dépenses est en hausse de + 796 K€ soit + 0,6 % par rapport au Budget Primitif en raison des rubriques suivantes :

» *Les dépenses des services publics (- 5,8 M€)* : on relève ainsi la diminution des dépenses de Gros Entretien Renouvellement de l'usine de traitement des déchets de - 9,3 M€ en raison de l'ajustement du calendrier des travaux tandis que les dépenses de collecte des déchets sont majorées de + 2,2 M€.

» *Les dépenses du parc immobilier loué (+ 2,6 M€)* au titre notamment des primes d'assurance, des fluides et des travaux de remise en état des appartements.

» *Les charges diverses de gestion courante (+ 3,4 M€)* et, plus particulièrement celles relatives aux dépenses de protections fonctionnelles et autres réparations civiles.

» *Les charges financières (+ 400 K€)* au titre des bonifications de Contrats Habitation-Capitalisation (C.H.C.).

A.2 – Dépenses d'interventions publiques

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 470,2 M€ à 501 M€ (+ 30,9 M€, soit + 6,6 %) :

- Domaine Développement Economique (+ 10,6 M€),
- Domaine Educatif et Culturel (+ 10,2 M€),
- Domaine Social et Sanitaire (+ 8,1 M€),
- Etablissements Publics (+ 2,5 M€),
- Domaine Sportif (- 754 K€),
- Domaine International et Coopération (+ 73 K€),
- Domaine Développement Durable (+ 13 K€).

A.2.1 – Etablissements Publics

Les subventions allouées aux établissements publics sont majorées de + 2,5 M€, soit + 2,3 % à 111,2 M€.

Les subventions des établissements publics de santé sont minorées de - 963 K€ au global. En ce qui concerne le C.H.P.G., le déficit estimé pour l'année 2023 s'élève à - 44,3 M€, soit une baisse de - 1,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique, quant à lui, représente - 12 M€ contre - 11,4 M€ au Budget Primitif, soit un ajustement de + 566 K€.

En ce qui concerne l'Office de Protection Sociale, la subvention allouée à cet établissement est majorée de + 2,9 M€ (soit + 8,3 %) pour être portée à 37,7 M€ contre 34,8 M€ au Budget Primitif 2023. Les crédits de l'O.P.S. prennent en compte l'augmentation, d'une part, des aides médicales et, d'autre part, des allocations et des aides versées aux personnes en situation de handicap.

Au niveau des subventions des établissements publics culturels et scientifiques, il est à noter la majoration des crédits de + 523 K€ du Nouveau Musée National de Monaco liée aux frais de transport et de déménagement des collections.

A.2.2 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une légère évolution de + 73 K€ portant le montant total inscrit à 36,3 M€ (soit + 0,2 %) dont + 100 K€ alloués à l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER) en raison de l'organisation, en Principauté, du colloque international pour la commémoration du 40^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

A.2.3 – Domaine éducation et culturel

Ce domaine est en hausse de + 11,4 % (soit + 10,2 M€), par rapport au Budget Primitif 2023.

Au titre des subventions, celle versée à la société Monaco Télévisions est majorée de + 2 M€ au titre des travaux d'aménagement du plateau de tournage et des bureaux.

Les subventions octroyées aux entités culturelles sont également majorées afin de tenir compte principalement des revalorisations salariales appliquées en 2022 et 2023. Ainsi,

on relève la hausse des subventions des Ballets de Monte-Carlo (+ 1,6 M€), de l'Opéra de Monte-Carlo (+ 921 K€) et de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (+ 838 K€).

Par ailleurs, la subvention du Grimaldi Forum pour les événements culturels est revue à la hausse de + 400 K€ au titre de l'exposition d'été « Monet en pleine Lumière ».

Enfin, au titre des « politiques publiques », on note la majoration des crédits inscrits au titre des Commémorations du centenaire de la naissance du Prince Rainier III (+ 2,5 M€) et des « Manifestations Nationales » (+ 1,9 M€).

A.2.4 – Domaine social et sanitaire

Au niveau du domaine social et sanitaire, on observe une majoration des inscriptions de + 16,6 % (soit + 8,1 M€) qui concerne principalement le bouclier tarifaire destiné à amortir et lisser la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité (+ 8,5 M€).

Par ailleurs, on relève des ajustements à la hausse des crédits alloués, à l'A.M.A.P.E.I. (+ 397 K€, compte tenu principalement de l'évolution des dépenses de personnel), au C.A.T.T.P. (+ 357 K€, dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement du nouveau centre d'accueil de jour de Beausoleil) et à la « Formation Professionnelle » (+ 387 K€).

Parallèlement, une restitution de - 1,8 M€ est réalisée au titre de l'allocation compensatoire de loyer au regard des dépenses constatées à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

A.2.5 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une diminution de - 754 K€ portant les crédits inscrits à 45,4 M€ (soit - 0,2 %) en raison principalement de l'ajustement des sommes versées au titre des épreuves sportives automobile (- 921 K€).

A.2.6 – Domaine économique

Au Budget Rectificatif, ce domaine connaît une majoration de ses inscriptions de + 10,6 M€ (soit + 19,1 %) portant le montant total inscrit à 66,5 M€ contre 55,8 M€ au Budget Primitif 2023.

Au titre des politiques publiques, on relève la hausse des crédits dédiés, d'une part, à « l'aide aux commerces » (+ 7,4 M€) et, d'autre part, aux « Etudes économiques » (+ 4,2 M€).

La subvention d'exploitation allouée au Grimaldi Forum connaît une majoration de + 660 K€ essentiellement liée à l'évolution des dépenses de personnel suite aux revalorisations salariales effectuées en 2022 et 2023.

Les remboursements des frais des campagnes électorales sont revus à la baisse de - 501 K€, l'inscription primitive tenant compte de 3 listes pour les élections nationales et de 3 listes pour les élections communales.

B - Dépenses d'équipement et d'investissements

Le Budget Rectificatif 2023 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 867,3 M€ (hors matérialisation d'échange) présente une augmentation de + 125,2 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2023-170 du 23 mars 2023 s'élèvent à 93,7 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2023 (inscriptions budgétaires hors matérialisation d'échange + reports de crédits) sont de 961 M€ (hors matérialisation d'échange) dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 218,8 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (742,2 M€, hors matérialisation d'échange), cela étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 81,5 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : stable par rapport au Budget Primitif 2023. Les reports de crédits s'élèvent à 5,1 M€.
- Travaux d'équipement : + 118,7 M€ (hors matérialisation d'échange) par rapport au Budget Primitif 2023. Les reports de crédits s'élèvent à 81,5 M€.
- Matériel d'équipement : + 6,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Les reports de crédits s'élèvent à 7 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

B.1 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 118,7 M€ (hors matérialisation d'échange).

Avec un montant de reports de crédits de 81,5 M€ sur l'exercice 2023, les crédits de paiement (hors matérialisation d'échange) s'élèvent à 863,4 M€ à comparer aux 663,1 M€ du Budget Primitif (hors matérialisation d'échange).

Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- ♦ Une inscription rectificative de + 70,8 M€ pour l'opération « Testimonio II et II bis » est nécessaire au titre de la surélévation de l'immeuble Testimonio II bis,
- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets (50 M€), soit + 25 M€,
- ♦ Une inscription rectificative de + 24 M€ pour l'opération « Grand Ida » au titre des échéances du Contrat de Promotion Immobilière et des travaux d'aménagement des abords,
- ♦ Les crédits alloués à l'opération « Opération Le Bel Air » sont ajustés à hauteur de + 22 M€ au titre de l'avance forfaitaire,

♦ Une inscription rectificative de + 11,4 M€ est réalisée sur l'opération « Urbanisation SNCF - Ilot Pasteur » en raison de l'ajustement des crédits sur la base du calendrier de réalisation des travaux,

♦ Les mesures d'accélération du chantier de surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, dont la livraison est prévue en fin d'année, entraîne une inscription rectificative d'un montant de + 6,7 M€,

♦ Les crédits alloués à la réhabilitation/reconstruction du Cap Fleuri sont ajustés à hauteur de + 4,4 M€ compte tenu, d'une part, du planning des travaux du Cap Fleuri 2 et, d'autre part, de la remise des dossiers d'étude projet de Cap Fleuri 1,

♦ L'opération dédiée à la Société Protectrice des Animaux se trouve majorée de + 4 M€ afin de permettre la livraison de l'opération prévue fin 2023,

♦ Les travaux de l'opération d'entrée de ville (Jardin Exotique) nécessitent une majoration des crédits de + 3,5 M€,

♦ Les travaux de l'Administration des Domaines sont, quant à eux, majorés de + 3 M€ compte tenu, notamment, du surcoût des travaux réalisés dans les locaux de la nouvelle chaîne « Monaco Télévisions »,

♦ Une majoration de + 2,7 M€ des crédits destinés à l'extension du Grimaldi Forum est effectuée au regard de l'ajustement de l'échéancier de paiement,

♦ S'agissant de la construction du Musée de l'automobile et du parking associé à cette opération, des crédits supplémentaires à hauteur de + 2,2 M€ sont inscrits afin de permettre le règlement, notamment, des décomptes généraux définitifs,

♦ Les travaux d'amélioration de l'accès ouest nécessitent une majoration des crédits de + 2 M€, d'une part, pour les études et les travaux relatifs au projet de trémie et, d'autre part, pour les études de circulation liées à la reconfiguration envisagée du rond-point de l'hôpital.

Ces hausses ont été relativisées par des ajustements de crédits à la baisse de plusieurs opérations qui tiennent notamment compte des reports de crédits ou de révisions d'échéanciers d'études et de travaux :

♦ Un décalage des travaux conduit à diminuer l'inscription budgétaire de l'opération « Urbanisation SNCF - Ilot Charles III » de - 25,9 M€,

♦ Les crédits alloués à l'opération « Lierres/Désenclavement Annonciade II » sont ajustés à hauteur de - 17,9 M€,

♦ Le décalage de la signature des contrats avec les architectes et les bureaux d'études techniques entraîne une minoration des crédits de - 9 M€ pour l'opération « Centre Commercial de Fontvieille »,

♦ Les crédits alloués à la Mobilité piétonne sont diminués de - 3 M€ compte tenu du décalage, d'une part, de la livraison de la Galerie des Salines à fin mars 2024 et, d'autre part, du planning des travaux de la passerelle Wurtemberg dont les études sont en cours.

B.2 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 6,5 M€ porte ainsi ce type de dépenses à 80,5 M€, auxquels s'ajoutent 7 M€ de reports de crédits.

La principale inscription concerne la transition numérique pour laquelle un montant complémentaire de + 6,5 M€ est demandé au Budget Rectificatif 2023. Ainsi, l'inscription est revue à la hausse en raison des dépenses pour les divers projets en cours et pour les coûts annuels récurrents liés à l'accroissement du parc de serveurs, à la maintenance induite par de nouvelles contraintes réglementaires ainsi qu'à la prise en charge de la continuité des projets déjà lancés.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent dix Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.). Leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de - 577,9 K€ au Budget Primitif à un solde créditeur de + 1,9 M€ au Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 1,7 M€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », correspondant principalement au reversement, en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur de ce C.S.T. (compte tenu des perspectives de dépenses de travaux sur le système d'adduction d'eau à moyen terme qui seront réalisées à partir de ce même C.S.T.).

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation-Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation-Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 5,3 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2023. En dépenses, les sommes versées en remboursement des C.H.C. sont portées à 7 M€, soit + 2 M€ au regard des dépenses réalisées depuis le début de l'exercice 2023.

Une inscription rectificative est réalisée en dépenses sur le C.S.T. « Fonds Vert national » pour un montant de + 363 K€. Il est à noter principalement l'inscription de sommes destinées aux boucles thalassothermiques de la Condamine et du Larvotto et au remplacement des luminaires du tunnel du Rocher par des LED.

On relève également la création d'un nouveau C.S.T. « Biodiversité » permettant de retracer l'encaissement et l'utilisation de divers dons réalisés notamment dans le cadre de renaturation de la ville. Il est doté, au Budget Rectificatif, d'une somme de 50 K€ en recettes et en dépenses.

II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL

Rapport sur le projet de loi n°1079 portant fixation du budget rectificatif de l'exercice 2023

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale : M. Franck JULIEN)

Ce rapport examine le projet de loi n° 1079, relatif au Budget Rectificatif de l'État pour l'Exercice 2023. Ce texte est le premier projet de loi de budget à être présenté devant notre Assemblée, renouvelée en février dernier, dont plus d'un tiers des membres n'a eu aucune influence sur l'issue du vote du Budget Primitif 2023. Ce qui est en jeu ici n'est pas seulement une simple rectification budgétaire mais la première interaction politique significative sur l'avenir de la Principauté entre la nouvelle Assemblée, très nettement élue par les Monégasques, et le Gouvernement.

Le projet de Budget Rectificatif a été déposé le 30 juin 2023, et la Commission a rapidement formulé 67 questions. Les réponses reçues du Gouvernement le 1^{er} août se sont révélées décevantes à plus d'un titre.

Comme le disait Émile de Girardin, « Gouverner, c'est prévoir ; ne rien prévoir ce n'est pas Gouverner, c'est courir à sa perte. ». Ce principe prend tout son sens dans le contexte international et financier qui est le nôtre. Nombreuses sont aujourd'hui les inquiétudes sur notre avenir :

- un contexte international anxiogène ;
- des incertitudes sur le dénouement de contentieux qui concernent l'État ;
- une épée de Damoclès qui plane sur nos têtes, nous faisant craindre un retour sur une liste grise ;
- et la fin prochaine des effets très vertueux sur les recettes de l'État de l'opération Mareterra.

Un gouvernement visionnaire anticipe les défis à venir et met en place des mesures pour y faire face. C'est précisément là que le bât blesse.

Il est en effet très difficilement compréhensible que le Gouvernement n'ait pas encore mis en place un prévisionnel de recettes à 5 ans. Ce manquement à la prévision et à la stratégie est particulièrement criant dans le cadre du programme triennal d'équipement public pour lequel il reste encore plus de 5 milliards d'euros à mobiliser.

Prenons une analogie domestique pour mieux comprendre l'importance de ce point. Quel serait le bon père de famille, ou la bonne mère de famille qui prendrait des engagements financiers certains et importants, sans préalablement vérifier sa capacité future d'y faire face, surtout en sachant que le foyer n'aura pas la possibilité de s'endetter ?

Tout le monde s'accordera à dire que cette manière de faire relèverait davantage de l'improvisation que de la saine gestion.

Le sujet est suffisamment important pour prendre le temps de lire deux extraits du dernier Rapport de la Commission Supérieure des Comptes sur la Gestion Budgétaire et Financière de l'État en 2021. Première citation : « Une gestion pluriannuelle complète des finances de l'État supposerait pourtant qu'une prévision pluriannuelle des recettes, assise sur des hypothèses chiffrées et documentées, accompagne la programmation pluriannuelle des dépenses d'équipement et d'investissement pour mieux assurer la cohérence et le réalisme de cette programmation et pour prévenir et réduire les risques et les aléas susceptibles d'affecter l'équilibre budgétaire de l'État à moyen terme ». Seconde citation : « La Commission Supérieure des Comptes observe, en conséquence, que le chiffrage des crédits au Programme Triennal, tant en crédit d'engagement pluriannuel, qu'en crédits de paiement annuels, ne repose sur aucun élément précis et identifié ».

Sans cette démarche, nous courons le risque de remettre en cause le principe de l'équilibre budgétaire et de compromettre l'avenir financier de la Principauté. Ce budget rectificatif n'est rien moins que le reflet d'une politique manquant de visibilité en contradiction directe avec les principes fondamentaux de prévision et de responsabilité.

La projection des recettes doit être bien plus qu'une simple formalité ; elle doit être le GPS qui guide notre Principauté à travers un labyrinthe de défis budgétaires. Ce n'est pas juste une question d'équilibre budgétaire à court terme ; c'est le fondement pour hisser Monaco au niveau qui doit être le sien dans des domaines tels que notamment, le logement, la mobilité et les interventions publiques, au service du développement économique des Monégasques, des résidents et des salariés de la Principauté.

Il est impératif pour un gouvernement de ne pas simplement réagir aux événements du moment, mais de faire preuve d'une véritable proactivité. Comme Warren Buffett l'a si bien dit, « Quelqu'un est assis à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un a planté un arbre il y a longtemps. ». Ce genre de vision à long terme est ce qui distingue un gouvernement prévoyant d'un gouvernement réactif.

En négligeant de planifier pour l'avenir, nous manquons non seulement des opportunités de croissance, mais nous faisons également courir des risques à nos générations futures. Qu'il s'agisse d'investir dans des technologies émergentes, de mettre en place des mesures environnementales durables, ou de créer des politiques économiques solides et diversifiées, chaque décision prise aujourd'hui forme l'ombre sous laquelle nos enfants évolueront demain.

Pour assurer un avenir prospère, il est donc essentiel que notre gouvernement adopte une stratégie plus prospective et générationnelle. À défaut, nous courons le risque de nous retrouver dans une position où nous subirons les problèmes au lieu de les anticiper, sans jamais se donner les moyens de vraiment les résoudre.

Le Conseil National déplore le manque de prévoyance du Gouvernement en matière d'innovation économique qui nourrit une inquiétude grandissante de l'Assemblée quant à la pérennité de la croissance des recettes de Monaco. A titre illustratif, votre Rapporteur citera quelques points saillants :

- Depuis une décennie, la modernisation du droit des sociétés reste en suspens ;
- La loi n°1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières, modifiée, est inapplicable en certaines de ses dispositions ;
- Les dispositifs réglementaires en gestion patrimoniale sont dépassés, non fonctionnels ou inexistant.

Pour donner une nouvelle impulsion, le Conseil National a pris l'initiative de déposer depuis février 2023 plusieurs propositions de loi, notamment :

- La proposition n°256 portant sur les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SURL), adoptée le 15 juin 2023 ;
- La proposition n°257 concernant les Sociétés d'Innovation Monégasques par Actions (SIMA), également adoptée à la même date ;

- La proposition n°258 sur les fondations d'intérêts mixtes, déposée le 24 juillet 2023

Ces actions législatives répondent à des besoins pressants pour les nationaux, les résidents et les investisseurs. D'autres textes sont en cours d'élaboration, notamment dans l'objectif de simplifier les démarches administratives liées à la création d'entreprises, pour développer de nouveaux instruments de financement ou pour créer de nouveaux outils de gestion patrimoniale.

Votre Rapporteur est convaincu que ces mesures contribueront significativement à renforcer l'attractivité de la Principauté, et par ricochet, à dynamiser ses recettes. Elles témoignent aussi de l'engagement de la mandature actuelle à agir pour favoriser de nouvelles recettes pour l'État afin de mieux répondre aux défis cruciaux auxquels notre Pays fait face, comme notamment le logement et la qualité de vie.

S'agissant du logement, les élus saluent l'avancée du Plan National pour le Logement (PNL) qui a favorisé l'attribution de nouveaux appartements domaniaux pour de nombreuses familles monégasques. Le Conseil National rappelle que ce plan a été annoncé en mars 2019 par le Prince Souverain, répondant à un besoin avéré de nos compatriotes relayé par l'Assemblée. Toutefois, les représentants des Monégasques ont continué d'alerter le Gouvernement sur la nécessité de maintenir un rythme de livraison d'une moyenne de 100 appartements neufs construits chaque année, afin de ne pas laisser se réinstaller une pénurie. A ce titre, votre Rapporteur s'interroge sur le manque de révision budgétaire concernant la livraison d'opérations pour les années 2025, 2026 et 2027. Le Gouvernement se doit d'être force de proposition et la solution annoncée de mise à disposition de logements dits de « récupération » pour 2025-2026 n'est pas suffisante pour l'ensemble de la période.

Aussi, il convient que le Gouvernement confirme, dans la perspective du vote de ce budget rectificatif, un nouveau programme de 100 logements minimum pour une livraison en 2027 afin de pallier au déficit à venir. Cette demande des représentants des Monégasques doit être considérée comme une clause plancher afin de répondre à un des aspects primordiaux de notre modèle social : bien loger les Monégasques dans leur pays.

Le logement des Monégasques a toujours été, et restera au cœur des préoccupations du Conseil National.

Depuis le début de la mandature, les échanges intervenus avec le Gouvernement ont permis d'obtenir un certain nombre d'avancées notables pour nos compatriotes. Ainsi, dans le cadre de leurs demandes d'appartement domanial, les Monégasques peuvent désormais formuler un souhait de quartier, et même affirmer une préférence pour une opération immobilière livrée.

De même, le Conseil National a déjà obtenu la possibilité d'attribution d'un trois pièces aux foyers restituant un logement plus grand. Ce point, défendu de longue date par l'Assemblée, permettra à nos compatriotes qui vivent dans des quatre ou cinq pièces et dont les enfants ont quitté le foyer parental, d'ouvrir droit à un trois pièces, et non plus un deux pièces. Cette nouvelle mesure, de nature à favoriser la mobilité, en sera d'autant plus renforcée qu'elle sera accompagnée par un maintien de l'ancien loyer, ou du montant du Contrat Habitation Capitalisation (CHC), s'ils sont inférieurs à ceux applicables au nouvel appartement.

Par ailleurs, et soucieux d'apporter à nos compatriotes la possibilité de ne pas être pénalisés lorsqu'ils décident de ne pas accepter l'appartement proposé par le Gouvernement, les élus, conformément à leur engagement programmatique, ont demandé à ce que les points de pénalité ne soient plus appliqués pour un premier refus.

Si les points de pénalité ont été divisés par 2, passant de -12 points à -6 points, la Commission considère que cette pénalité constitue toujours une contrainte supplémentaire pour le foyer qui refuse l'attribution d'un logement, alors même que ledit logement ne répond pas à ses attentes. Les élus souhaitent donc tendre vers une suppression totale des points de pénalité pour un premier refus, dès lors que la pénurie sera définitivement derrière nous.

En outre, le refus d'un appartement domanial ne devrait pas retarder l'attribution de celui-ci. C'est pourquoi, le Conseil National a souhaité et obtenu le retour des listes d'attente, pour que des appartements refusés ne restent pas vides jusqu'à l'attribution suivante.

S'agissant des échanges, les travaux engagés par le Conseil National ont également été fructueux. En effet, dorénavant, pour les nationaux qui occupent des appartements devenus trop grands par rapport à leur besoin normal, le changement de logement sera favorisé par la création d'une prime à la mobilité en fonction du nombre de pièces restituées. A cette mesure, s'ajoutera là encore le maintien du loyer de l'ancien appartement, ou du montant du CHC antérieurement conclu.

De plus, et souhaitant sécuriser davantage les opérations d'échanges d'appartements, les élus ont obtenu qu'une visite des appartements échangés puisse être réalisée par l'administration, sur demande des personnes concernées. Cette visite permettra d'assurer le contrôle des installations et équipements des lieux, l'entretien des éléments à la charge du propriétaire (comme la réparation des volets roulants, persiennes, menuiseries...), ou encore vérifier que des éventuelles modifications n'aient pas été apportées par le locataire, sans autorisation de l'Administration des Domaines, et donc prévenir un éventuel transfert de responsabilité des travaux effectués vers le nouveau locataire de l'appartement.

Si ces avancées sont importantes pour les Monégasques, la Commission rappellera toutefois que beaucoup de chemin reste à faire. Actuellement, les élus travaillent activement sur de nouvelles propositions concrètes pour fluidifier le système d'attribution domanial, pour qu'aucun logement ne reste vide plus longtemps que nécessaire à sa rénovation par le Gouvernement.

Concernant la qualité de vie et la mobilité, le Conseil National souligne l'effort important des services administratifs sollicités afin de répondre à ses interrogations. Les élus reconnaissent que l'objectif annoncé par le Gouvernement d'une réduction du trafic automobile à l'horizon 2030 de moins 20 % du trafic actuel - ce qui induit de neutraliser le trafic supplémentaire consécutif au développement économique et démographique de la Principauté - est très ambitieux.

Pour autant, les élus expriment une nouvelle fois leur scepticisme quant aux mesures annoncées pour atteindre cet objectif. Les échéances futures exigent une approche bien plus globale et une stratégie à long terme permettant une mise en perspective des solutions qui seront nécessaires pour relever le grand défi de la mobilité des résidents, des pendulaires et des touristes.

Dans ce cadre, les élus alertent le Gouvernement sur l'urgence de mettre en place un « plan stratégique de mobilité ». En effet, les mesures actuelles ne sont qu'une réponse superficielle aux problèmes croissants de congestion, ce qui contribue à la dégradation de la qualité de vie.

La mobilité doit être vue de manière pragmatique et à travers une vision globale, par l'optimisation de schémas de déplacements internes et par le renforcement de la coordination avec les services compétents des collectivités voisines.

À cette fin, le Conseil National considère qu'il est nécessaire que l'ensemble des services du Gouvernement qui interviennent sur la mobilité agissent de façon synchronisée, grâce à la mise en place d'une cellule transverse qui assurerait la coordination entre les services.

Le Gouvernement se doit, dès à présent, d'élaborer une stratégie sur le court, le moyen et le long terme :

- à court terme, mettre en œuvre des solutions concrètes, immédiates et rapides, comme la mobilisation et le renforcement de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie ;
- à moyen terme, refondre l'ensemble des flux de circulation ;
- et enfin à long terme, réaliser des projets structurants, tels que notamment la création d'une ligne expresse.

Ces perspectives d'actions et d'engagement en faveur de la qualité de vie à Monaco est un impératif pour les élus afin de maintenir l'excellence de notre modèle économique et social.

S'agissant du volet social, cette mandature a de fortes ambitions et les élus l'ont démontré par l'adoption de plusieurs mesures significatives depuis février. Parmi ces avancées, nous pouvons citer :

- Le vote de la loi n° 1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire ;
- L'adoption le 15 juin 2023 du projet de loi n° 1073 relatif au don de congés ;
- Le dépôt le 28 juillet 2023 de la Proposition de loi n° 259 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 729 du 16 mars 1963 relative au contrat de travail, modifiée et instituant la rupture conventionnelle du contrat de travail.

Votre Rapporteur est convaincu que ces mesures répondent aux besoins des Monégasques et des actifs de la Principauté et seront bénéfiques pour l'ensemble des acteurs économiques.

Les Chiffres de l'IMSEE témoignent d'une excellente reprise suite aux périodes COVID et post COVID, avec en 2022 une hausse de l'effectif cumulé des salariés de +4.2 % soit 2432 salariés de plus qu'en 2021. Les élus constatent avec satisfaction ces données qui démontrent une situation de quasi « plein emploi » en Principauté de Monaco. Par ailleurs, le Conseil National félicite le Gouvernement pour la création du forum de l'emploi baptisé « Monaco pour l'emploi ! » qui devrait offrir aux nombreux participants d'intéressantes opportunités.

Il est important de rappeler que les élus sont très vigilants sur l'évolution de l'emploi pour les nationaux mais aussi sur l'égalité de traitement pour les fonctionnaires, les agents, et les personnels travaillants au sein de l'ensemble des établissements publics.

À ce titre, il est urgent que le Gouvernement harmonise les traitements relatifs au treizième mois pour l'ensemble des Monégasques travaillant ou ayant travaillé pour l'État, ou pour le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG).

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite indiquer que les élus sont régulièrement sollicités par des compatriotes préoccupés par leur statut précaire, comme par exemple les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et qui demeurent depuis trop longtemps dans l'attente d'une régularisation de leur situation administrative au sein de la Fonction publique. Aussi, les élus demandent au Gouvernement que chaque Monégasque concerné puisse être sécurisé dans sa carrière.

De même, les élus sont attentifs à la situation des aides maternelles, qui a fait l'objet de multiples échanges entre nos deux Institutions depuis la fin de l'année 2022, et pour lesquelles des fiches de postes et un reclassement auraient dû être réalisés pour la rentrée 2023. La Commission souhaite que ce dossier puisse aboutir rapidement afin qu'il soit tenu compte de l'évolution de leur métier ces dernières années.

Par ailleurs, le Conseil National défend le soutien matériel et financier pour nos associations. S'agissant des entités sportives, les élus ont pris acte de la hausse de l'enveloppe budgétaire de 3 % sur les frais de personnel, de 2.9 % pour les subventions de fonctionnement et de 20.6 % pour les subventions extraordinaires par rapport à la saison précédente. Ces efforts devront être confirmés dans les inscriptions au Budget primitif 2024 afin de soutenir ces associations. En outre, il convient de réfléchir à une véritable

stratégie de développement et de promotion du sport féminin, en particulier de haut niveau, dont le traitement est en retrait significatif par rapport aux moyens dévolus au sport masculin.

Par ailleurs, dans ses réponses le Gouvernement a enfin annoncé le dépôt du projet de loi sur le sport dans le courant de ce dernier trimestre 2023. Le Conseil National sera très attentif à ce texte très attendu depuis de nombreuses années par le monde du sport monégasque. En tout état de cause, les élus constatent que ce dossier n'a pas été abordé par le Gouvernement lors de la réunion du comité de suivi des travaux législatifs du 24 juillet 2023, portant sur la présente session d'automne, et rappellent avec insistance que son dépôt est attendu avant la fin de l'année. Le sport constitue pour la Principauté, directement et indirectement, un facteur important d'attractivité. L'attractivité doit, elle aussi, être vue de manière globale. Il s'agit là d'attirer des investisseurs, des résidents, de l'innovation, et donc de renforcer nos capacités de développement économique.

A ce titre, les élus prennent note du plan d'action relatif à l'attractivité de la place communiqué par le Gouvernement. Toutefois, ce dernier ne répond selon le Conseil National que partiellement à cette démarche globale, qui doit aller plus loin que la transition numérique dont les premiers résultats se font sentir, plus loin que la simplification des outils et des démarches administratives, en s'appuyant plus encore sur des évolutions impulsées par les élus de cette mandature, notamment en termes d'évolution du droit de sociétés et d'outils de gestion patrimoniale.

Aussi, votre Rapporteur incite vivement le Gouvernement à établir un plan d'action ambitieux, concret et structuré pour l'attractivité, en développant notamment davantage les synergies avec l'ensemble des Départements du Gouvernement, des institutions connexes, et le Conseil National, afin que la cellule attractivité puisse accroître son périmètre et l'amplitude de son action.

Sur cette thématique, les élus rappellent être proactifs pour trouver des moyens d'accroître l'attractivité de la place, en témoigne l'ensemble des actions précitées, mais aussi, dans le détail, par l'amendement relatif aux augmentations du capital au sein de la loi n° 1.548 du 6 juillet 2023 portant diverses dispositions d'ordre fiscal. Le Conseil National ne peut plus se permettre d'attendre que des pistes de réflexion soient simplement élaborées. Il attend du Gouvernement qu'il mette en œuvre des réformes avec pour commencer une modification du

Code de Droit International Privé, puis une refonte des dispositions en matière d'administration légale, et enfin une réflexion plus globale en matière de gestion patrimoniale telle que les élus l'ont initiée à travers l'étude de différents textes. À ce titre, votre Rapporteur note avec satisfaction que le Gouvernement a accepté qu'un groupe de travail conjoint puisse se réunir prochainement sur ces thématiques.

A ce stade, votre Rapporteur souhaite évoquer la suspension des négociations avec l'Union Européenne annoncée le vendredi 15 septembre 2023. Cette décision rejoint in fine le positionnement constant des élus depuis 2018 s'agissant de cette négociation. Le Conseil National, à l'écoute de la population, a toujours défendu une position très sceptique quant à la possibilité de préserver les lignes rouges que constituent la priorité nationale ainsi que d'autres spécificités monégasques, avec les fondamentaux de l'Union Européenne que sont les fameuses quatre libertés.

Le Conseil National a fermement défendu la pérennité du modèle économique et social monégasque, ce qui aura permis au négociateur de ne pas reculer. Les élus se félicitent dès lors d'avoir été entendus par le Gouvernement sur ce sujet essentiel pour l'avenir de la Principauté.

En tout état de cause, l'ensemble des enjeux et des points évoqués dans le présent Rapport nécessitent un dialogue institutionnel permanent et constructif entre le Gouvernement et le Conseil National, qui n'est pas aujourd'hui à la hauteur des responsabilités qui nous incombent.

Le Conseil National est un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement. Les prérogatives et le rôle de l'Assemblée sont bien définies par notre Constitution et nos lois.

Votre Rapporteur souligne une nouvelle fois que le Conseil National n'est ni une chambre d'opposition au Gouvernement, ni une chambre d'enregistrement. Notre rôle est d'exercer dans le cadre de l'article 66 de la Constitution, un pouvoir législatif proactif et respectueux des prérogatives de chacune des Institutions de la Principauté. Le Conseil National s'est également mobilisé, à chaque fois que cela fut nécessaire, pour adopter dans des conditions parfois difficiles, des textes importants tels que ceux qui concernent la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le Gouvernement doit envisager le Conseil National comme une institution indépendante, relai des besoins légitimes et des attentes des Monégasques, des résidents et des salariés. Notre apport ne se cantonne pas à une consultation ponctuelle, il s'étend naturellement à notre capacité constitutionnelle à créer, modifier et orienter les politiques publiques.

En tout état de cause, ce Budget rectificatif s'inscrit dans le prolongement du Budget Primitif 2023 qui a été voté lors de la précédente mandature. Les orientations essentielles, telles que décrites dans l'exposé des motifs du projet de loi de budget déposé par le Gouvernement reflètent cette continuité et, pour mémoire, englobent :

- les dépenses d'interventions publiques, et notamment dans le domaine du développement économique par la hausse des crédits dédiés, d'une part, à « l'aide aux commerces » et, d'autre part, aux « Etudes économiques »,
- les dépenses d'équipement et d'investissements par la poursuite des grands chantiers d'État déjà engagés, et des opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics.

Néanmoins, le Conseil National estime que, bien que ces objectifs s'alignent sur des besoins et des impératifs spécifiques, les résultats ne sont pas pleinement satisfaisants.

En effet, les membres de la Commission se sont interrogés sur deux points principaux :

En premier lieu, le projet de budget ne fait pas apparaître de modifications substantielles concernant des crédits alloués aux mesures prioritaires du programme de cette mandature, qui ont pourtant fait l'objet de demandes très précises auprès du Gouvernement. Nous rappelons dès lors l'urgence d'obtenir l'annonce dans les meilleurs délais d'une nouvelle opération domaniale avec une livraison pour 2027, ainsi que la décision, enfin, d'un projet structurant d'envergure pour améliorer la mobilité.

En deuxième lieu, ledit projet mentionne, s'agissant de la création de l'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) en remplacement du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN), qu'afin de faciliter la gestion des crédits déjà engagés et d'assurer un meilleur suivi des budgets de cette entité, le Gouvernement a décidé de maintenir, en 2023, les crédits sur le chapitre 64 « Service d'Information sur les Circuits Financiers ». Pour rappel, l'article budgétaire du SICCFIN est

inscrit dans la section 3 du budget, alors que celui relatif à l'AMSF, en qualité d'Autorité Administrative Indépendante, sera inscrit au sein de la section 2. Or l'article 8 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget dispose que : « Seules des lois dites lois de budget rectificatif, peuvent modifier, en cours d'année, la loi de budget. Elles ont pour but soit d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice, soit d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai. Des ouvertures de crédit peuvent être opérées par le Gouvernement dans les seuls cas d'urgence caractérisée et de nécessité impérieuse, à condition qu'elles n'affectent pas l'équilibre financier prévu par la loi du budget. Elles sont soumises au vote du Conseil national dans le cadre de la plus prochaine loi de budget rectificatif. ». Par conséquent, pour la Commission, la méthode retenue par le Gouvernement n'est pas conforme.

En outre, il convient également de rappeler que le dossier Moneyval a monopolisé un temps précieux pour l'Assemblée lors de ces premiers mois de mandature. Les élus ont su répondre à l'urgence de la situation, dans des délais extrêmement contraints, et ce tout en travaillant sur l'élaboration de textes et mesures du programme que les Monégasques ont approuvé quasi unanimement en février dernier. Le Conseil National regrette une nouvelle fois un manque de stratégie et d'anticipation du Gouvernement sur ce dossier primordial pour la Principauté. En effet, le caractère d'urgence subi par le Conseil National s'agissant du vote des textes concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ne semble pas avoir la même portée pour le Gouvernement en matière de mise en application des mesures votées. En témoigne la création du service de gestion des avoirs saisis ou confisqués, issu d'une loi adoptée pourtant dans l'urgence en novembre 2022 et qui n'a pas encore été créé formellement au moment de l'adoption du présent Rapport. Pour les élus, ce décalage est aussi révélateur qu'inquiétant.

Notre Assemblée ne saurait voter des crédits si elle a le sentiment que le Gouvernement n'est pas à l'écoute de ses attentes, et n'applique pas dans les faits le déploiement opérationnel des lois votées dans l'urgence.

Rappelons, s'il est encore utile de le faire, les priorités de ce budget pour les élus pour cette mandature :

- l'élaboration d'un prévisionnel pluriannuel de recettes, en vérifiant sa cohérence avec les dépenses issues des charges fixes et des plans d'investissement, voire même l'étude de nouvelles sources de recettes ;
- l'annonce d'une nouvelle opération domaniale pour 2027, afin que le Plan National pour le Logement de nos compatriotes ne subisse pas de trou d'air, avec le risque induit de voir ressurgir le spectre d'une pénurie ;
- l'amélioration indispensable de la qualité de vie en Principauté, tant pour les Monégasques et les résidents que pour l'attractivité de Monaco et ses salariés, avec l'adoption d'un « plan stratégique de mobilité » ;
- l'attention portée à la jeunesse monégasque, à l'excellence de notre système éducatif et à la mise en place de politiques de développement sportif féminin comme masculin, équilibrées mais concrètes ;
- la dynamisation de notre économie, en soutenant nos acteurs économiques et en facilitant l'accès à l'entreprenariat, avec une modernisation plus rapide de notre droit des sociétés notamment ;
- la mobilisation coordonnée en faveur d'une Principauté durable avec un ensemble d'initiatives vertueuses, notamment en matière d'urbanisme ;
- la préservation de notre pacte social et économique.

Ces priorités ont fortement guidé les actions des élus depuis leur élection en février dernier. De même, elles ont été au cœur des discussions lors des deux séances privées dédiées à ce budget rectificatif, les 12 et 14 septembre derniers. Ces débats, qui ont duré plus de neuf heures, n'ont malheureusement pas permis de dissiper les inquiétudes des élus sur la stratégie globale du Gouvernement pour répondre aux enjeux majeurs de la Principauté.

Aussi, les élus attendent de la part du Gouvernement, dans la perspective des Séances Publiques qui vont suivre la lecture de ce rapport, l'annonce de mesures concrètes, assorties d'un calendrier précis.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux détails budgétaires et précisément aux recettes. Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2023 se traduisent par une majoration significative à hauteur de

2,2 milliards d'euros (+175,4M, soit 9 %). Cette hausse des recettes se traduit par une forte progression des recettes fiscales de 142.8M€ constatée principalement sur les bénéfiques commerciaux (+54M€) ainsi que sur la T.V.A. (+88M€), dont 35 M€ de T.V.A. immobilière.

Les élus souhaitent faire part de leur satisfaction sur la bonne santé de l'économie Monégasque et sur la forte reprise constatée sur l'ensemble des grands secteurs d'activité. Pour rappel, le taux de croissance annuel moyen des recettes depuis 2001 est de 6 %. Cette évolution démontre que la Principauté attire, mais comme souligné dans la partie introductive, le Gouvernement doit faire preuve d'innovation et de créativité afin de garder ce niveau d'attractivité, car les recettes d'aujourd'hui ne seront pas forcément les recettes de demain.

À ce titre, votre Rapporteur souhaite s'arrêter sur deux contributions primordiales pour le budget de l'État.

Il s'agit, en premier lieu, des recettes liées à l'impôt sur les bénéfiques, évaluées à 211M€ réparti pour 63 % (132M€) sur dix-huit contributeurs et, pour la part restante (79M€) sur les milliers d'autres redevables. A la vue de ce constat, votre Rapporteur rappelle une nouvelle fois la nécessité d'actualiser notre droit des sociétés afin d'attirer des investisseurs et des nouveaux agents économiques, mais également de préserver et conserver nos activités économiques les plus contributrices.

En second lieu, votre Rapporteur souhaite évoquer la T.V.A. immobilière, dont le chapitre est inclus dans le Grand Secteur d'Activité : « Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » et plus précisément dans le sous-secteur

« Activité des économistes de la construction ». Dans le détail, la prévision de recette est de 122.5M€, comprenant une contribution principale afférente au programme Mareterra à hauteur de 118.4M€.

À la lumière de ces deux points, le Conseil National a notifié, à plusieurs reprises, au Gouvernement la nécessité d'anticiper ses recettes comme cela est réalisé au niveau des dépenses par le programme Mareterra, qui a largement contribué à une évolution positive des recettes de la Principauté sur ces dernières années, a une date de fin. Aussi, il est vital que le Gouvernement anticipe ses futures recettes à moyen et long termes.

Par conséquent, les élus attendent du Gouvernement des études prospectives qui prennent en considération les véritables complexités constitutionnelles, économiques et sociales de la Principauté, et notamment des échéances importantes à venir, comme les suites de l'évaluation Moneyval. En outre, il serait bénéfique pour le Conseil National et le Gouvernement de disposer pour chaque exercice budgétaire d'un prévisionnel de recettes pluriannuel basé sur une posture optimiste, pessimiste et médiane, afin que nos deux Institutions établissent une politique de dépenses publiques en lien avec le niveau de recettes anticipé.

Votre Rapporteur relève pour autant qu'il s'agit d'un exercice difficile pour les recettes liées aux contributions et principalement celles liées aux transactions commerciales et bénéfiques commerciaux complexes à évaluer, eu égard aux volumes que représentent ces crédits. En effet, le Commerce de Gros et le Commerce de détail représentent une part importante de la ventilation des recettes de T.V.A. avec respectivement près de 59 millions d'euros et 58,3 millions d'euros de recettes au 30 juin 2023. Par ailleurs, le Commerce de Gros contribue également de manière significative aux recettes issues de l'impôt sur les bénéfiques.

Concernant le Commerce, votre Rapporteur se réjouit de la reprise du commerce de détail suite aux périodes liées à la crise et la post-crise sanitaire, avec un chiffre d'affaires en 2022 qui dépasse les 2 milliards d'euros. Cette bonne santé de notre économie et de nos établissements commerciaux doit être corrélée avec le développement de l'offre commerciale de l'ensemble des quartiers de la Principauté.

À ce titre, le Conseil National prend acte des démarches entreprises par le Gouvernement sur le développement de l'attractivité des quartiers, par le biais notamment de la rectification de l'article budgétaire relatif à la restructuration de la Place des Moulins.

Enfin, s'agissant du Centre Commercial de Fontvieille, les élus rappellent la nécessité de conforter le dialogue entre nos deux Institutions, afin que ce programme débute enfin. Il en va de l'attractivité économique et plus généralement de l'image commerciale de la Principauté. Les délais n'ont que trop duré. Concernant cette opération, l'Assemblée demande qu'un point précis à date et un programme actualisé soient présentés dans la perspective du prochain Budget Primitif 2024.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux monopoles concédés, et à la nette hausse des recettes de 5,1 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif. Les élus constatent s'agissant de la S.A.M. des Ports une rectification de plus de 2.5M€ issue des résultats de l'année 2022 dus à l'organisation des Grands Prix historiques et de F1 et à la hausse du chiffre d'affaires « croisières ». Concernant Monaco Telecom, votre rapporteur considère avec intérêt l'inscription modificative de plus de 780 k€ suite à une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 9.1 %. Enfin, s'agissant de la Société des Bains de Mer, les élus relèvent la rectification de plus de 463 k€ au regard notamment des recettes définitives 2022/2023 du secteur des jeux.

Avant d'évoquer le chapitre des dépenses et pour clore celui des recettes, votre Rapporteur rappelle que les élus sont pleinement engagés pour l'avenir et la prospérité de la Principauté.

À ce titre, face à l'incertitude des recettes à venir, liée à la fin du programme Mareterra, ou encore la cession de droits à bâtir de 6.000 m² dans le cadre de la future opération Annonciade II, votre Rapporteur s'interroge : dispose-t-on des moyens de nos ambitions ?

Votre Rapporteur précise au Gouvernement que la volonté du Conseil National est de faire en sorte que l'État adapte ses ressources à ses objectifs, plutôt que d'envisager une diminution desdits objectifs par manque d'anticipation de sa capacité à les financer. Là est toute la nécessité d'élaborer une prévision pluriannuelle des recettes. En effet, sans la connaissance de nos ressources à venir, le Gouvernement pourrait avoir la tentation de se retrancher dans des attitudes timorées et manquant d'ambition.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses. Les évolutions prévisionnelles enregistrées pour ce chapitre se traduisent par une inscription globale de près de 2.2 milliards d'euros (+174,4M€, soit 9 %). Cette augmentation est due à une forte croissance des dépenses d'équipement et d'investissements de 125,2 M€, des dépenses liées aux interventions publiques majorées de plus de 30,9 M€ et enfin des dépenses de fonctionnement qui sont en augmentation de 18.4 M€.

Dans un premier temps, c'est au niveau des dépenses d'équipement et d'investissement que votre Rapporteur souhaite aborder les sujets suivants :

Tout d'abord, concernant le PNL, les élus constatent une inscription rectificative à la hausse des dépenses de 96,4M€ liée principalement à la surélévation de l'immeuble Testimonio II bis. Les représentants des Monégasques justifient le besoin de cette opération et des livraisons à venir, comme les opérations « Grand Ida », « Carmelha » et le « Le Bel Air », afin de bien loger dans leur pays les foyers de nationaux dont la situation le justifie.

Toutefois, le Conseil National interpelle le Gouvernement sur la nécessité de bénéficier, comme il avait été entériné lors du lancement du PNL, de la livraison en moyenne de 100 logements par an. Or, les élus constatent que pour la période de 2025 à 2027, les projections envisagées par le Gouvernement ne répondent pas aux objectifs définis. En effet, et à titre d'exemple, les élus ne se contenteront pas d'une part, de l'unique livraison du bloc A de l'opération Grand Ida, représentant d'ailleurs majoritairement des appartements issus de dations, et d'autre part des « récupérations » engendrées par les livraisons des années précédentes. À cet effet, les élus déplorent l'absence d'inscription rectificative à ce sujet par le Gouvernement au sein du fascicule budgétaire. Ce dernier se doit de lancer rapidement une opération d'envergure avec une livraison prévue en 2027 pour pallier le déficit de la période précitée.

Par ailleurs, et afin d'éviter à tout prix que la pénurie puisse à nouveau s'installer, la Commission demande à ce que les délais de livraison des opérations immobilières domaniales soient tenus. Il est nécessaire que les opérations Grand Ida, les Lierres/Nathalie, et le Bel Air, fassent l'objet d'un suivi rigoureux pour que les Monégasques n'attendent pas plusieurs mois supplémentaires, voire plusieurs années, pour entrer dans ces logements. Concernant l'opération Les Lierres/Nathalie, la Commission demande au Gouvernement de lui confirmer qu'il dispose bel et bien de l'intégralité de l'emprise foncière afin de démarrer l'opération.

De plus, votre Rapporteur souhaite évoquer la typologie des appartements. Dans ses réponses aux questions de la Commission, le Gouvernement a indiqué que 40 % des logements sont des deux pièces dans les programmes livrés depuis 2022. S'il s'agit de répondre au besoin « normal » des nationaux pour ce type d'appartement, les élus rappellent toutefois la nécessité de réaliser davantage de trois pièces afin d'anticiper un changement au sein du ménage sans pour autant provoquer de mouvement dans le parc domanial.

Aussi les élus souhaitent que cette mesure soit prise en considération pour l'ensemble des livraisons à venir, notamment pour les opérations « Larvotto Supérieur » et « Grand Ida ».

Par ailleurs, les élus profitent de ce volet sur les Dépenses d'équipement et d'investissements afin de faire part de leur insatisfaction sur la gestion du Gouvernement concernant les travaux d'équipement et notamment les retards de livraisons à répétition et leurs coûts effectifs qui dépassent largement l'estimation initiale. Votre Rapporteur peut en citer deux majeurs :

- Opération URB.SNCF-ILOT PASTEUR (OPE-701913-7) : une majoration de 109 % entre l'estimation du 1^{er} janvier 2012 et le coût effectif au 1^{er} janvier 2023, avec une date de livraison initialement envisagée en 2020, telle qu'annoncée lors de la Commission Plénière d'Etude pour les Grands Travaux en novembre 2013,
- NCHPG (OPE-709997) : une majoration de 90% entre l'estimation du 1^{er} janvier 2012 et le coût effectif au 1^{er} janvier 2023, avec une date de livraison initialement envisagée en 2026, telle qu'également annoncée lors de cette même Commission Plénière d'Etude.

Les coûts des grands travaux dérapent, et il est urgent que le Gouvernement exerce une gestion rigoureuse des dépenses d'équipements, tout en assurant une maîtrise affinée des délais de livraison. Entre appels d'offres infructueux car mal calibrés et dérapages budgétaires importants, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande au Gouvernement la plus grande vigilance.

Votre Rapporteur, souhaite désormais revenir sur un chapitre lié aux Dépenses d'équipement et d'investissements, et déjà évoqué lors des propos introductifs, celui de la mobilité, de la qualité de vie et de l'environnement.

Concernant la mobilité, on observe une saturation générale des axes de circulation sur l'ensemble du territoire, en toute période, et plus particulièrement lors des grandes manifestations. Cette congestion du trafic, touche l'ensemble des déplacements, qu'ils soient internes ou d'échanges, et s'aggrave au fil du temps, sans que le Gouvernement n'apporte de solutions concrètes.

En outre, les élus constatent des rectifications budgétaires qui ont été réalisées au sein du budget primitif, par notamment la diminution de certaines lignes liées à la mobilité suite à des mises aux normes, des décalages de livraison ou d'études en cours :

- l'article budgétaire OPE-702903-1- « Mobilité Piétonne » passe de 8.700.000 € à 5.660.000 €,
- l'article budgétaire 637103 « Coordination transports en commun » passe de 10.920.700 € à 10.630.700 €.

De plus, au sein de la ventilation du budget Rectificatif 2023 concernant la politique publique liée à la mobilité, ces dépenses représentent 89.4 M€ soit 4.07 % du total des dépenses. Pour rappel, lors de l'élaboration de la ventilation du budget Primitif le montant alloué à la mobilité était de 81.4 M€ soit 4.03 % des dépenses du budget de l'État. Aussi, cette maigre revalorisation du budget global et la multiplication des retards liés à ce sujet ne satisfont pas la Commission eu égard à la nécessité d'agir rapidement. Le Conseil National a fait part au Gouvernement, à de nombreuses reprises, de ces problématiques, et n'a pas manqué d'alerter sur la nécessité d'élaborer un plan d'urgence afin de répondre aux besoins de la population et des pendulaires. Pour rappel, votre Rapporteur évoquera une liste non exhaustive des solutions inscrites au sein du Programme de cette mandature :

- accentuer les déplacements intra-muros plus doux, en créant des parcours piétons végétalisés et en amplifiant le développement du Programme MonaBike ;
- limiter l'entrée des véhicules en Principauté par la création de dessertes « fines » dans les communes avoisinantes, mais également par la mise en service au plus tôt des parkings d'entrée de ville ;
- aménager pour les professionnels du transport et de la livraison de biens, de nouveaux « hubs logistiques » en périphérie de la ville ;
- élaborer une approche globale et définir une politique « mobilité » remettant à plat l'ensemble des besoins réels et à venir.

Sur ce dernier point, la Commission regrette le manque de mise en perspective du Gouvernement. Aussi, et comme évoqué précédemment, les élus sollicitent au plus vite l'élaboration d'un « plan stratégique de mobilité », à l'instar du document réalisé en 2004 sur la Politique d'équipement de la Principauté de Monaco.

Enfin, s'agissant des dépenses d'équipement et d'investissements, votre Rapporteur, souhaite évoquer le chapitre lié au numérique. Le Conseil National a voté lors de ces précédentes années un programme triennal dédié au développement numérique de l'ensemble de

la Principauté. Les élus soulignent l'importance de la mise en place de ce programme et saluent le travail qui a été réalisé. Toutefois, une accélération de cette transition doit encore être effectuée au sein des services de l'État, notamment pour faciliter les démarches d'enregistrements fiscaux et pour l'ensemble de celles liées aux activités économiques.

S'agissant des dépenses d'interventions publiques, en ce contexte particulier de forte inflation, cette section a été revue à la hausse de plus de 30.9 M€ (soit +6.6 %) par rapport aux prévisions réalisées lors du Budget Primitif 2023.

En effet, rappelons que le Conseil National reste très vigilant sur les questions liées au pouvoir d'achat des Monégasques. À ce titre, les élus saluent la réévaluation de l'article « Bouclier Tarifaire » de près de 121%, qui limite ainsi la hausse tarifaire liée à l'énergie pour les particuliers et les entreprises.

De plus, le Conseil National, constate également la réévaluation du traitement indiciaire à hauteur de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, mesure nécessaire eu égard à la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) depuis ces derniers mois. Sur ce point, votre Rapporteur, souhaite évoquer, une nouvelle fois la mise en place de ces réévaluations, sujet qui avait déjà été abordé lors du budget primitif 2023. Il est nécessaire qu'un groupe de travail mixte entre nos deux institutions se réunisse chaque année afin d'apprécier l'opportunité de réévaluer l'indice et d'échanger sur la méthode de calcul.

Par ailleurs, concernant les échelles indiciaires des travailleurs sociaux, le Conseil National avait questionné le Gouvernement sur la revalorisation de ces postes à l'instar de ce qui avait été fait pour les infirmières au sein de la Fonction publique. En retour, le Gouvernement mentionne que « des crédits de principe » sont prévus dans l'élaboration du Budget Primitif 2024 afin de mettre en place ces dispositions dans le courant du 1^{er} trimestre 2024. Votre Rapporteur s'enquiert des raisons qui poussent l'exécutif à attendre le prochain Budget Primitif, le Budget Rectificatif étant l'outil idoine aux fins de ces rectifications budgétaires. A toutes fins utiles, il convient de rappeler que la mesure française analogue est entrée en vigueur en 2019.

Toujours au niveau des interventions publiques, votre Rapporteur souhaite évoquer les dépenses liées au domaine économique.

Les élus constatent une majoration des inscriptions de 10.6 M€ (soit 19.1 %) portant le montant total inscrit à 66.5 M€. Cette hausse est principalement due à la rectification du sous chapitre Politiques Publiques (+11 M€) suite à la majoration des articles :

- « Aide aux Commerce » de plus de 7.4 M€ en raison de la poursuite de la prise en charge des frais de la plateforme « CARLO »,
- « Etudes Economiques » majoritairement au titre des études réalisées dans le cadre du suivi post évaluation Moneyval.

Le Conseil National précise que les dépenses d'Interventions publiques sont vitales à l'innovation et à l'attractivité. Il s'agit d'un levier important sur les recettes de demain. Ces dépenses sont corrélées avec les mécanismes et outils d'investissements privés et publics. À ce titre, les élus interrogent le Gouvernement sur des outils alternatifs qui pourraient être développés afin de soutenir l'économie locale.

En effet, les petites et moyennes entreprises et les acteurs impliqués dans le développement économique local ont constamment besoin de partenaires capables de fournir des financements pour leurs initiatives, tels que des mécanismes de crédit, mais aussi d'offrir un soutien financier pour leurs projets de croissance interne et internationale.

Enfin, concernant les dépenses de Fonctionnement, la Commission relève une hausse par rapport au Budget Primitif 2023 de 2.5 % (soit +18.4 M€) pour un montant global de 743.3 M€.

Le Conseil National constate également une nette hausse des effectifs de la Fonction publique soutenue par les élus et rendue nécessaire notamment dans le cadre du suivi post évaluation Moneyval.

Les élus seront très vigilants sur la mise en place des mesures votées et des budgets alloués, notamment concernant la création de l'Autorité Monégasque de Sécurité Financière et sur le recrutement des effectifs nécessaires à son bon fonctionnement.

Afin de conclure le chapitre des dépenses, les élus s'étonnent du manque de révision budgétaire concernant l'article OPE-709991 « Acquisitions » dont l'inscription initiale prévoyait 5 M€ auxquels s'ajoutent 5,1 M€ de reports de crédits pour un montant total de 10,1 M€ alloués pour 2023 pour ce type d'opération, et ce alors même que de nombreuses acquisitions ont été réalisées depuis le début de l'année à hauteur de 88,7 M€.

À ce sujet, les élus insistent sur la nécessité de réaliser des prévisions budgétaires plus précises, permettant une évaluation affinée des recettes et des dépenses et de mettre un terme à la pratique actuelle des « opérations de fin d'exercice ». De même, votre Rapporteur, appuyé unanimement par la Commission, maintient que le Fonds de Réserve Constitutionnel n'a en aucun cas vocation à être utilisé comme un « Budget bis ».

À ce titre, la présente mandature souligne l'importance d'une réforme des textes budgétaires dans les meilleurs délais, afin de respecter les prérogatives essentielles du Conseil National en la matière. En vertu de l'article 70 de la Constitution « Le Conseil National vote le budget », et selon l'article 37 de la Constitution, le Budget de l'État « comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques ». A ce sujet, votre Rapporteur peut citer une nouvelle fois le rapport de la Commission supérieure des Comptes : « La Commission Supérieure des Comptes recommande, pour l'avenir, de prévoir en cours d'exercice des ouvertures de crédits de paiement de telle façon à éviter les dépassements de crédits prévus au budget et à respecter ainsi le vote intervenu sur ces crédits et, en particulier, de ne pas considérer les crédits et les dépenses relatifs aux rachats au F.R.C. et à la provision de financement du Nouveau C.H.P.G. comme des variables d'ajustement du résultat budgétaire de l'État présenté au niveau de son Budget Général. ».

Le Conseil National est en phase avec les préconisations de la Commission Supérieure des Comptes : il est temps de mettre fin à ces opérations budgétaires qui ne respectent pas l'esprit et la lettre de la Constitution et de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget.

Pour conclure, le résultat budgétaire prévisionnel qui présentait un solde excédentaire de 9,1 M€ au Budget Primitif est réévalué à 10,1 M€ au Budget Rectificatif 2023.

Les élus saluent ce résultat excédentaire qui confirme une reprise notable suite à la crise de 2020. Toutefois, les Conseillères Nationales et les Conseillers Nationaux de la présente mandature soulignent le manque de stratégie globale du Gouvernement pour faire face aux échéances à venir, notamment en matière d'évolution des recettes et de dérapages des coûts en matière d'équipements.

C'est pourquoi ils attendent du Gouvernement un calendrier et des mesures précises concernant les sujets largement évoqués dans ce rapport :

- S'agissant du logement, nous demandons le lancement d'une opération intermédiaire livrable en 2026-2027 comprenant une centaine d'appartements ;
- Au sujet de la qualité de vie, nous demandons la mise en place d'un « plan stratégique de mobilité », comprenant des mesures concrètes et immédiates ainsi que le lancement de grands projets structurants sur le long terme ;
- Concernant le sujet de l'emploi et du travail, nous demandons une harmonisation de l'ensemble des statuts pour les personnels travaillant au sein des établissements publics avec ceux des fonctionnaires et agents de la fonction publique, ainsi que la régularisation de la situation administrative des Monégasques qui se trouvent en situation précaire au sein de l'Administration ;
- Au titre de l'attractivité, nous demandons l'élaboration d'un véritable plan d'action et la mise en place d'outils d'innovation et de financement pour nos acteurs économiques et les investisseurs ;
- Enfin, nous demandons une réforme des textes budgétaires afin de mettre un terme à la pratique actuelle des opérations de fin d'exercice et la mise en place d'un prévisionnel de recettes et de dépenses. La responsabilité budgétaire implique un subtil équilibre entre les ressources et les engagements. C'est dans cette optique que le Gouvernement devrait élaborer ces prévisions visant à minimiser les risques pouvant nuire à notre stabilité financière. Une telle démarche permettra aux deux Institutions d'aligner leurs ambitions et les moyens à mettre en œuvre par le Gouvernement.

Le Conseil National ne saurait être réduit à un rôle consultatif. Ses demandes, qui traduisent les besoins concrets et les attentes légitimes de la population, doivent être prises en considération.

L'examen du Budget Rectificatif n'est pas une simple formalité. C'est un acte constitutionnel de grande portée, et les réponses du Ministre d'État aux questions soulevées influenceront fortement le vote des élus sur ce budget. La Commission rappelle en ce sens que le vote d'un budget ne sera jamais acquis d'avance durant cette mandature.

En guise de conclusion et en s'inspirant des réflexions de Warren Buffet introduites en début du présent rapport, et alors que par l'étude de ce budget nous envisageons l'avenir de nos enfants et petits-enfants, votre Rapporteur souhaiterait que le Gouvernement garde à l'esprit ce proverbe chinois : « Le meilleur

moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant. ».

Votre Rapporteur invite désormais les élus à donner à ces débats budgétaires toute la consistance que les enjeux évoqués méritent, et à se déterminer en conscience et en toute responsabilité sur l'orientation de leur vote, le moment venu, en fonction des réponses concrètes qui leur seront fournies par le Ministre d'État.

III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER

M. le Ministre d'État.-

Je vous remercie, Madame la Présidente,

Je souhaite également remercier Monsieur Franck JULIEN pour ce premier rapport budgétaire de la nouvelle mandature.

Il s'inscrit dans un contexte particulier, celui de rectifier une loi de budget qui a été votée sous la législature précédente, puisque vous rappelez, Monsieur le Rapporteur, que plus d'un tiers des membres de cette « jeune » Assemblée n'était pas présent lors du vote du Budget Primitif 2023.

Les séances budgétaires sont des moments importants. Elles sont l'occasion de faire le bilan des mois passés et de déterminer les orientations des mois et même des années à venir.

Comme l'affirmait le philosophe français Henri BERGSON : « Prévoir consiste à projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé ». Compte tenu de la grande expérience des membres du Gouvernement dans la gestion des affaires publiques, nous disposons, je le crois fermement, du recul et des compétences nécessaires pour continuer à conduire l'action de l'État avec sérénité et détermination, et apporter des réponses rassurantes et lucides.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées ces dernières années, le Gouvernement a su prendre les décisions pour contrer l'impact des crises et créer les conditions d'une reprise immédiate après la fin de la pandémie.

Les chiffres que vous mettez en avant le confirment :

- sur le front de l'emploi, avec une hausse remarquable du nombre des salariés, de +4,2 % entre 2021 et 2022 ;
- sur le front de l'activité économique, avec un taux de croissance moyen des recettes sans équivalent en Europe, de 6 % par an depuis 2001 ;
- ou encore sur le front de la santé de nos commerces, dont le chiffre d'affaires pour 2022 dépasse pour la première fois les 2 milliards d'euros.

Un constat s'impose à nous : notre route est la bonne et nous avançons sans faiblir. Nous n'avons été ralentis au cours de la période récente que par des événements extérieurs : la crise financière de 2008 et, plus récemment, la crise sanitaire de 2020 puis la guerre en Ukraine depuis 2022. Personne n'aurait pu prévoir ces événements, mais l'important est que nous ayons su en maîtriser les effets et faire preuve d'une capacité de résilience dont tout le monde peut se féliciter à Monaco.

Tous les pays ne peuvent pas en dire autant, alors qu'une partie des économies mondiales fonctionne encore en sous-régime.

Au-delà de ces résultats indiscutables, je peux vous affirmer, Monsieur le Rapporteur, que le Gouvernement partage les priorités du Conseil National pour l'avenir : le logement des Monégasques, la mobilité, l'attractivité, la préservation de notre modèle social, les transitions énergétique et numérique, ou encore la recherche de nouvelles recettes couplée à une meilleure lisibilité budgétaire.

Ces sujets d'apparence distincts sont intimement liés car, même s'ils font l'objet de plans ou de politiques spécifiques, ils se complètent l'un l'autre et concourent tous à la bonne santé de la Principauté.

Le Gouvernement se pose en garant de la bonne coordination de ces politiques publiques, sous l'autorité et selon les orientations de S.A.S. le Prince Souverain. C'est pourquoi, parfaitement conscients des réalités qui s'imposent à nous et que vous avez fort justement mentionnées, Monsieur Le Rapporteur, je pense en particulier au prochain arrêt des recettes exceptionnelles liées à Mareterra, nous avons donné au projet de Budget Primitif 2024 une nouvelle orientation, sur laquelle je reviendrai dans mon propos conclusif.

Si nos deux Institutions se rejoignent sur l'essentiel, elles ne partagent toutefois à l'évidence pas la même perception de l'avenir. Je constate de la part de votre Assemblée des analyses teintées de pessimisme et une inquiétude quant à un prétendu manque de vision du Gouvernement.

Mais peut-on raisonnablement laisser croire, alors que vous avez vous-même relevé la performance des indicateurs économiques de la Principauté, que le Gouvernement se laisserait porter par le courant, ou, pire, agirait « au doigt mouillé » ?

Je le dis posément, mais fermement : je déplore l'image que le Conseil National tente de donner du Gouvernement Princier.

Nous œuvrons chaque jour, avec l'appui des services de l'Exécutif, en suivant les orientations fixées par S.A.S. le Prince Souverain, pour le plus grand bénéfice des Monégasques, des résidents et des salariés. La qualité du service rendu aux usagers est louée par l'immense majorité de la population, ce qui est loin d'être le cas dans tous les pays.

S'agissant de la gestion du budget de l'État, le Gouvernement a toujours montré sa capacité de prévoyance, mais aussi d'adaptation à des événements exceptionnels. Laisser penser que nous aurions tout à coup perdu cette aptitude relève du procès d'intention.

Soyons conscients du privilège de vivre à Monaco. Il ne s'agit pas de s'endormir sur ses lauriers, bien au contraire. Je suis d'accord avec vous : il faut toujours faire mieux. Il s'agit simplement de faire preuve de mesure et d'objectivité au moment d'aborder nos débats budgétaires, si importants dans la vie institutionnelle du pays.

Avec une attitude plus positive, nous pouvons faire de grandes choses. Rappelons-nous la manière dont, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement, au travers de son action au quotidien, et le Conseil National en votant les budgets qui ont permis cette action, ont su relever ensemble un grand défi : je veux parler bien sûr du Plan National pour le Logement qui, malgré les embûches et les imprévus inhérents à la construction immobilière, atteint ses objectifs et va même les dépasser.

Vous avez visité ces derniers temps des immeubles neufs. La qualité et le nombre d'appartements ont comblé les besoins de nombreux Monégasques. D'autres chantiers du même niveau sont en cours pour continuer à satisfaire ces besoins dans l'avenir.

Vous insistez sur la nécessité de prévoir et d'anticiper : c'est justement ce que nous avons fait en demandant à l'IMSEE une étude prospective sur les besoins en logements. Cette étude vous a été présentée le 26 septembre dernier dans ce même hémicycle. Nous y reviendrons, car elle est particulièrement instructive sur l'efficacité de l'action initiée dès 2019 et pour les 15 années suivantes. C'est là effectivement un bel exemple de prévoyance et d'anticipation de la part des pouvoirs publics.

Je me permets d'ailleurs de relever une certaine contradiction dans la position adoptée par le Conseil National au travers de votre rapport, puisque vous demandez au Gouvernement de gérer son budget en bon chef de foyer, mais sollicitez dans le même temps la livraison à tout prix d'une opération domaniale supplémentaire avant 2027, alors même que le besoin n'est pas avéré si on lit bien les conclusions de cette étude, basée sur des données scientifiques.

Vous indiquez en outre, et je vous cite : que « la volonté du Conseil National est de faire en sorte que l'État adapte ses ressources à ses objectifs ». Les bons chefs de foyer présents aujourd'hui conviendront que, dans la pratique et surtout dans cette période contrainte, l'extension des ressources ne se décrète pas aussi facilement que peuvent se fixer les objectifs. Tout en restant ambitieux, il va falloir s'adapter à l'évolution de nos recettes, et ce dès 2024.

Pour conclure mon propos liminaire, je voudrais insister sur le fait que gouverner c'est également être conscient de ses forces pour les mettre à profit. Nous renouvelons à ce titre notre confiance et notre soutien maintes fois démontré aux acteurs économiques, toujours plus nombreux, qui font la richesse de ce pays.

* * *

Avant d'aborder les domaines les plus conséquents, je souhaite prendre le temps de répondre aux questions posées dans votre rapport sur quelques autres sujets, en commençant par les grands travaux et, plus particulièrement, le projet de rénovation du centre commercial de Fontvieille.

Je tiens à rappeler ici que le Conseil National est régulièrement tenu informé de l'avancée de ce projet. Même si elles sont peu visibles, de nombreuses études, actions et réunions indispensables avec les commerçants ont été effectuées ces derniers mois.

Comme d'autres projets d'envergure, cette opération en site occupé au sein d'une zone de passage très fréquentée est particulièrement complexe.

Le Gouvernement propose au Conseil National de faire un point de situation, nécessaire je pense dans le cadre de nos futurs échanges sur le Budget Primitif 2024.

Monsieur le Rapporteur, vous avez souhaité évoquer, pour illustrer ce que vous qualifiez de « dérapages budgétaires », deux autres opérations majeures que sont l'îlot Pasteur et le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace. Ces projets peuvent tout à fait être qualifiés d'exceptionnels, tant par leur complexité que par leurs apports pour la Principauté. Tous deux s'inscrivent dans un temps long, ce qui suppose aléas, évolutions et actualisations.

Il s'agit en effet de projets dont la programmation s'est effectuée au début des années 2010, et qui seront livrés près de quinze années après les premières réflexions et inscriptions budgétaires.

Entre temps, il y aura eu des évolutions indispensables, car il n'est pas possible de livrer à l'identique en 2024/2025 des opérations conçues dans les années 2010. C'est d'autant plus vrai s'agissant de programmes scolaires et hospitaliers dont les conditions de travail ont fortement évolué ces dernières années. On peut, à titre d'exemple, citer l'introduction du numérique. Que dirait en effet votre Assemblée si le Gouvernement venait à livrer de telles opérations sans qu'elles ne soient adaptées aux besoins des utilisateurs de demain ?

La vie de ces projets est également impactée par des aléas liés à la durée de ces opérations, notamment du fait de la Covid, mais aussi en raison du contexte international bouleversé depuis le début de la guerre en Ukraine, qui a notamment entraînée une hausse importante de certaines matières premières utiles pour le secteur du bâtiment.

Concernant l'îlot Pasteur, indiquons tout de même qu'il est question :

- d'un nouveau collège pour l'enseignement public, d'une capacité d'accueil de 1 500 élèves, représentant environ 26 000 m² de surfaces au total ;
- de plus de 7 000 m² de surfaces à usage de bureaux pour l'État ;

- ou encore d'un parking public d'environ 900 places de voitures et de 200 places 2 roues, réparties sur 4 niveaux et sur une surface d'environ 37 000 m².

On constate effectivement une majoration de 109 % entre la première inscription en 2012, à 270 M€, et le coût global de l'opération en 2023, à 564,5 M€. Cette majoration peut être décomposée en trois grandes catégories :

1. Les modifications de programmes, qui procèdent de la volonté de faire évoluer le projet, pour un total de 124 M€ (représentant 42 % de l'augmentation). Certaines sont liées, comme je l'ai dit à l'instant, aux besoins des futurs utilisateurs ou à des enjeux de mobilité. Le détail exhaustif pourra vous en être donné et vous pourrez ainsi constater que ces modifications participent de l'excellence du programme de construction.
2. Les aléas, tant internes, avec la découverte sur site de contraintes géotechniques, qu'externes, principalement la crise sanitaire et le contexte international, pour un total de 106,8 M€ (soit 36 % de cette augmentation).
3. Les coûts d'actualisation, qui correspondent à l'évolution des indices de références des coûts de travaux, bâtiment et travaux publics, sur lesquels sont indexés les marchés de travaux, pour un total de 63,7 M€ (soit 22 % de l'augmentation).

Concernant le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, dont je ne pense pas utile de rappeler ici tout l'intérêt pour Monaco, une majoration de 90 % est effectivement observée entre la première inscription en 2012, à 586 M€, et le coût global de l'opération en 2023, à 1 113 M€. En retenant la même analyse que pour l'opération Pasteur, ces augmentations se répartissent entre :

- les modifications de programmes, pour un total de 152,1 M€ (soit 29 % de l'augmentation), dont par exemple, l'ajout de la 4^{ème} aile pour 57,1 M€ ;
- les aléas, pour un total de 128,8 M€ (soit 24 % de l'augmentation) ;
- et les coûts d'actualisation, pour un total de 246,4 M€ (soit 47 % de l'augmentation).

Pour mémoire, les dépenses de l'opération s'élèvent, à fin 2023, à un peu moins de 400 M€, soit un reste à dépenser de 800 M€, ce qui explique de très importants montants d'actualisation.

Je peux donc vous assurer de la grande vigilance et de la grande rigueur de l'ensemble des Services impliqués dans ces opérations.

* * *

Autre domaine sur lequel vous souhaitez obtenir des précisions : la politique sportive de la Principauté. Celle-ci s'inscrit depuis de très nombreuses années dans une volonté affirmée de favoriser la pratique du sport pour tous les publics et à tous les âges de la vie, en donnant un accès le plus large possible aux disciplines et aux équipements sportifs.

S'agissant plus spécifiquement du sport féminin, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes en a fait un des axes importants de son action. Cette thématique a été abordée à travers des campagnes de communication et lors de la journée du 8 mars 2023. Les clubs sportifs féminins comme masculins y ont été associés, pour mettre en avant les sportives ainsi que les athlètes monégasques féminines de haut niveau.

S'agissant du projet de loi sur le sport, vous n'êtes pas sans savoir que, dans un esprit de transparence et afin de réaliser un travail législatif efficace et consensuel, les différents acteurs du monde du sport monégasque ont été récemment consultés pour recueillir leur avis sur les orientations retenues à ce stade.

Leurs réponses sont attendues avant la fin du mois d'octobre. Un examen de ces observations sera ensuite réalisé dans la perspective d'un dépôt du projet de loi avant la fin de l'année.

* * *

Vous rappelez ensuite, Monsieur le Rapporteur, certaines évolutions attendues dans le domaine social.

Je souhaite réaffirmer que le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, des agents actifs et des retraités de la Fonction Publique est un point d'attention permanent pour le Gouvernement. Comme sur de nombreux autres sujets, nos objectifs sont partagés.

Les traitements ont ainsi été majorés de +1,5 % au 1^{er} avril 2023 et de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023. Je vous annonce qu'ils vont l'être à nouveau de 0,7 % au 1^{er} octobre.

La majoration du traitement indiciaire est examinée au regard de l'évolution de l'inflation constatée depuis le mois de décembre de l'année N-1. De manière proactive, le Gouvernement intègre une prévision sur l'évolution de l'inflation. Elle peut conduire, certaines années, à majorer les traitements au-delà de l'évolution de l'inflation réellement constatée. Afin de garantir que cette méthode de calcul demeure appropriée, nous nous assurons que l'évolution de ces deux indices sur une période plus longue reste équilibrée.

Le Conseil National est systématiquement informé des réévaluations successives et le Gouvernement demeure à son écoute pour tout éclaircissement complémentaire.

Je vous confirme ensuite qu'une étude sur la revalorisation des échelles indiciaires des travailleurs sociaux est en cours de finalisation, pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2024, après que les services compétents en auront formalisé les derniers aspects.

En ce qui concerne la situation des Aides-maternelles, la fiche de poste liée à cette fonction est en cours d'élaboration avec les Chefs d'établissements scolaires. Il s'agit de répondre au mieux aux attentes de ces personnels et de concourir à l'efficacité de l'encadrement des enfants, tout en harmonisant les situations existantes. Cette fiche de poste sera communiquée à votre Assemblée avant les vacances de la Toussaint.

S'agissant de la revalorisation de l'échelle afférente à cette fonction, le dossier est actuellement en phase de finalisation.

Vous faites également état, Monsieur le Rapporteur, de sollicitations régulières par des nationaux préoccupés par leur statut précaire au sein de la Fonction Publique et prenez l'exemple particulier des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS). Je vous informe que sur les 54 contrats de vacataires, seuls 2 concernent des nationaux et que leur situation va être régularisée par leur titularisation.

De plus, le besoin en AVS étant en constante augmentation, le Gouvernement envisage la création de postes fixes supplémentaires dès 2024.

Je me permets d'ajouter qu'à l'échelle de l'Administration, la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique a identifié les situations de 9 personnes de nationalité monégasque dont la titularisation n'est pas intervenue, soit du fait de compétences en inadéquation avec le poste occupé, soit car ne remplissant pas les conditions nécessaires.

Nous suivons ces situations avec une grande attention mais, vous le voyez, nous sommes vraiment sur des cas particuliers et non sur une problématique générale.

Toutefois, la précarité au travail peut se présenter sous différentes formes et il me faut vous informer à cet égard que le Gouvernement surveille de très près les signalements de faits susceptibles de relever de la loi n° 1.457 du 12 décembre 2017 relative au harcèlement et à la violence au travail.

Grâce au cadre légal adopté, dont le contenu est régulièrement porté à la connaissance des fonctionnaires et agents de l'État, des situations problématiques qui auraient pu être passées sous silence autrefois sont mieux prises en charge par l'Administration.

Nous sommes plus que jamais attentifs au bien-être de chacun et mobilisés pour protéger les femmes et les hommes qui concourent de manière admirable au bon fonctionnement de l'État dans son ensemble.

S'agissant de l'harmonisation des traitements relatifs au 13^{ème} mois pour les Monégasques ayant travaillé ou travaillant pour l'État, ceux-ci, qu'ils soient fonctionnaires, agents de l'État ou Titulaires des Services Urbains, perçoivent les indemnités de vacances (40 %) et de fin d'année (70 %), ce qui correspond financièrement à 1,1 mois de rémunération supplémentaire par an.

Les retraités de la Fonction Publique perçoivent aussi ces indemnités.

Pour ce qui concerne la question spécifique des retraités de nationalité monégasque relevant du régime particulier du Centre Hospitalier Princesse Grace, comme le Gouvernement a d'ores et déjà pu l'indiquer, les personnes concernées ne bénéficient effectivement pas du 13^{ème} mois conformément aux

dispositions réglementaires qui leur sont applicables, mais perçoivent une prime de 493 €, ainsi qu'un bon d'achat de 96 €.

Sur un plan plus général, et comme vous le relevez Monsieur le Rapporteur, le succès rencontré par le forum « Monaco pour l'Emploi » démontre de manière évidente que la Principauté reste une destination de choix pour celles et ceux qui sont en recherche d'un emploi, qu'ils viennent d'ici-même, de France ou d'Italie.

Le nombre d'employeurs et de candidats présents témoigne de l'attente qui existait, et à laquelle le Gouvernement a ainsi répondu.

C'est la raison pour laquelle, forts de ce succès et comme cela a été annoncé, nous organiserons en début d'année 2024, une seconde édition de ce forum, sous un format encore plus ambitieux.

* * *

Au-delà de ce constat positif pour l'attractivité de l'emploi en Principauté, nous poursuivrons nos efforts en matière de transition numérique.

Le numérique se met au service de chaque axe de l'attractivité : la qualité de vie des Monégasques et des résidents, le processus d'obtention de la résidence et un meilleur service pour les employeurs et les employés.

Le recours aux services en ligne pour les usagers se développe ainsi rapidement, je citerai quelques illustrations :

- l'identité numérique se généralise : plus de 20 000 cartes ont été délivrées à ce jour. Plus de la moitié des Monégasques et des résidents sont équipés et peuvent bénéficier des services sécurisés de MConnect ;
- plus de 100 téléservices, supportant près de 120 démarches, sont accessibles ;
- le taux d'utilisation de ces démarches en ligne est de 90 % ;
- parmi les usagers des démarches en ligne, près de 9 sur 10 se déclarent satisfaits ;
- le trafic de MonGuichet.mc a plus que doublé en un an : le site compte plus de 6 000 visiteurs uniques par mois, pour près de 50 000 demandes en ligne reçues par an.

Depuis le début de l'année 2023, de nouveaux services numériques ont également été mis à disposition des usagers et agents. D'ici début 2024, les usagers pourront notamment :

- demander les aides au logement ;
- bénéficier de la simplification de l'échange de permis de conduire pour les résidents étrangers ;
- profiter de la simplification des démarches en ligne auprès de la Direction de la Sécurité Publique ;
- récupérer leurs quittances de loyer dématérialisées ;
- adhérer au Pass'sport culture.

Les usagers Mconnect pourront aussi utiliser le porte-document MonGuichet pour stocker les fichiers envoyés à l'Administration ou émis par cette dernière.

Par ailleurs, la feuille de route numérique a été révisée pour répondre dans les meilleurs délais aux exigences du comité Moneyval. Les travaux engagés dans ce cadre permettent également de moderniser des aspects essentiels de la vie économique.

Dans ce contexte, l'outil métier de la Direction du Développement Économique a été actualisé et enrichi des évolutions nécessaires. Il s'agit entre autres de la gestion des bénéficiaires effectifs et trusts des unités légales enregistrées au RCI. De plus, un service en ligne est mis en place permettant aux entités et personnes autorisées dans le cadre de la loi n° 1.362 d'obtenir un extrait des informations portées au registre des bénéficiaires effectifs d'une société.

L'outil métier du Département de l'Intérieur a aussi été enrichi postérieurement à l'évaluation Moneyval, notamment concernant la gestion des bénéficiaires effectifs des organismes à but non lucratif.

Les outils de la toute nouvelle Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) sont également modernisés.

Enfin grâce au programme « emploi », lancé avec la Direction du Travail en 2023, le processus de recherche d'emploi et de qualification des candidats prioritaires par les employeurs est entièrement revu. Cette évolution comprend la refonte des outils métiers ainsi que la mise à disposition de services en ligne, pour les candidats prioritaires mais aussi pour les employeurs. Elle permettra de moderniser le recrutement en Principauté par un traitement plus rapide et efficace des recherches d'emploi. Sa mise en service est prévue au terme du premier trimestre 2024.

L'identité numérique sera par ailleurs étendue à des populations non monégasques et non résidentes.

Début 2025, le processus d'embauchage sera complètement dématérialisé. Le paiement sera effectué en ligne et les documents pourront être signés électroniquement. Par la suite, le permis de travail pourra être dématérialisé.

Vous le voyez donc, le Gouvernement continue d'avancer à grande vitesse dans le domaine du numérique, pour toujours mieux répondre aux besoins de la population.

La volonté du Gouvernement de développer l'attrait du pays s'est également traduite au plan organisationnel par la création, le 15 mars dernier, d'une Cellule Attractivité regroupant notamment les équipes du Monaco Private Label et du Welcome Office, dont les objectifs sont :

« attirer, accueillir et intégrer les résidents, investisseurs, entreprises, actifs et touristes ».

Cette nouvelle structure transverse, sous l'égide du Délégué Interministériel à l'Attractivité et à la Transition Numérique, permet une coordination plus fluide et efficace des actions menées. Nous pouvons citer :

- au titre de la prospection, les missions effectuées à l'étranger dans des pays porteurs, ainsi que la création d'un « site vitrine » visant à agréger les atouts de la Principauté et à proposer un premier accompagnement à l'installation ;
- au titre de l'accueil, l'activité toujours soutenue du Welcome Office, en collaboration avec la Direction du Développement Économique, ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan de formation des fonctionnaires axé sur le service à l'utilisateur et la pratique de l'anglais ;
- au titre de l'intégration, l'organisation d'événements et conférences sur des sujets d'intérêts comme, à titre d'exemple, l'investissement dans la santé, l'immobilier ou la technologie, ainsi que l'action du Monaco Private Label qui peut s'appuyer sur les 42 entreprises monégasques associées pour répondre efficacement aux demandes variées des résidents et investisseurs.

Par ailleurs, la Cellule Attractivité a également fait preuve d'initiative pour attirer des salariés et des talents. Des actions sont ainsi menées auprès des fondateurs de

start-up souhaitant s'installer en Principauté et des présentations sont effectuées auprès des diplômés des grandes écoles internationales, particulièrement dans le secteur de la haute technologie et de la finance.

Nous sommes convaincus que les réalisations citées ne sont qu'une première étape et que la dynamique engagée par la Cellule produira des résultats durables au service de l'économie du pays, en collaboration avec ses nombreux partenaires, publics et privés.

Sur le plan juridique, la modernisation du droit des sociétés est un objectif partagé.

Le travail a été initié dans le but de déposer au plus tôt au Conseil National un projet de loi conforme aux besoins exprimés par les acteurs économiques monégasques.

Le dispositif envisagé prévoit d'introduire une nouvelle forme de structure en consacrant l'entreprise universelle à responsabilité limitée. Elle permettra à l'entrepreneur de protéger son patrimoine personnel. Cette structure, dont l'appellation doit encore être arrêtée, rejoint la proposition de loi n° 256 du Conseil National portant sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée.

La principale autre nouveauté a trait à la société anonyme monégasque. La S.A.M. est un véhicule juridique adapté à notre écosystème économique et la réforme vise à actualiser ses règles de fonctionnement et alléger le formalisme en vigueur pour répondre aux attentes des professionnels.

Le Gouvernement demeure attentif et disposé à réfléchir avec le Conseil National, le Conseil Stratégique pour l'Attractivité, ainsi qu'avec les entités compétentes, à toute autre refonte législative à même de renforcer l'attractivité de Monaco. Ce sujet ne peut que nous rassembler afin de pérenniser notre modèle.

Je saisis l'occasion pour rappeler ici que les entreprises locales bénéficient d'un soutien constant du Gouvernement, par le biais de diverses mesures. Selon les périodes, le soutien peut être encore plus important, comme cela fut le cas lors de la crise sanitaire de la Covid 19.

Toutefois, à l'avenir et partant du principe que dans une économie de marché l'État ne peut subventionner toutes les sociétés, il faudra examiner les possibilités que des acteurs privés puissent mieux soutenir les entrepreneurs locaux, dans le cadre d'un renforcement de notre écosystème.

* * *

Par ailleurs, si les sociétés sont demandeuses de plus de flexibilité dans leur organisation légale, l'installation de nouvelles entreprises et le développement de l'économie monégasque ne pourra se passer d'un cadre juridique permettant une lutte efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La mise en œuvre des recommandations du comité Moneyval est un enjeu majeur pour Monaco.

À ce titre, l'examen du Budget Rectificatif 2023 est l'occasion pour le Gouvernement de remercier à nouveau le Conseil National pour sa mobilisation dans l'étude des projets de loi portant adaptation de dispositions législatives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

En parallèle de l'établissement des textes législatifs, les ordonnances souveraines d'application des lois n° 1.549 du 6 juillet 2023 et n° 1.550 du 10 août 2023 ont pu être adoptées et publiées au Journal de Monaco des 22 et 29 septembre 2023 dans des délais contraints, afin que les lois soient effectives au plus tôt.

Au-delà de l'important travail législatif et réglementaire, des moyens supplémentaires considérables ont été déployés :

- En premier lieu des moyens humains, avec le recrutement en nombre élevé de collaborateurs au SICCFIN, devenu Autorité Monégasque de Sécurité Financière, à la Direction des Services Judiciaires, à la Direction des Affaires Juridiques, à la Direction de la Sûreté Publique, à la Direction du Développement Économique, à la Direction des Services Fiscaux et au Conseil National.

Les personnes recrutées ont déjà pris leur fonction ; des embauches complémentaires sont prévues et seront proposées dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2024.

- En second lieu, des moyens matériels, avec notamment des outils et des développements informatiques dédiés que j'ai déjà mentionnés, et enfin des moyens financiers.

Un autre outil important de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est le futur Service de gestion des avoirs saisis et confisqués, actuellement en cours de création. Comme vous le savez, la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires prévoit qu'il est placé sous la tutelle de la Direction des Services Judiciaires.

Vous faites part de votre « *inquiétude* » quant à la mise en place de cette nouvelle entité, indiquant que le délai observé est « *révélateur* ». Il est effectivement révélateur de la volonté de l'État de donner à ce nouveau service les moyens juridiques, humains et matériels de remplir ses missions efficacement.

Ainsi, je peux vous indiquer qu'un projet de texte a été adressé à notre Direction des Affaires Juridiques au cours du premier trimestre 2023 par la Direction des Services Judiciaires. Il a donné lieu à des échanges durant l'été pour solutionner les questions en suspens. Certaines problématiques subsistant, une réunion s'est encore tenue entre les services du Gouvernement et de la Direction des Services Judiciaires le 14 septembre. Les échanges se poursuivent et des arbitrages, je peux vous le garantir, interviendront très prochainement pour finaliser ce dispositif.

Au-delà de l'aspect juridique, des solutions concrètes ont été mises en œuvre sur le plan des effectifs, avec deux créations de poste prévues au Budget Rectificatif 2023, ainsi que deux postes au Budget Primitif 2024, mais aussi avec l'identification de locaux permettant d'héberger les agents de ce nouveau Service pour qu'il puisse être installé au plus tôt.

* * *

Puisque nous évoquons les relations de Monaco avec des instances internationales, je voudrais revenir brièvement sur les négociations, désormais suspendues, d'un accord d'association avec l'Union européenne.

Le Gouvernement a toujours été fidèle aux orientations fixées par S.A.S. le Prince Souverain selon lesquelles il ne pourrait y avoir d'accord qu'à la condition de préserver certains éléments essentiels de l'identité du pays, ainsi que son équilibre économique et social. C'est donc parce qu'ils ont respecté Ses instructions que les négociateurs n'ont pas reculé.

Vous appelez de vos vœux un Gouvernement dans la « *prévoyance* » plutôt que la « *réaction* ». C'est précisément en privilégiant cette vision à long terme que le Gouvernement avait engagé ces négociations avec son plus grand partenaire politique et économique.

Monaco est un État profondément européen, partageant les mêmes valeurs que ses pays voisins. J'en ai eu personnellement la preuve lors du 3^{ème} Sommet de la Communauté politique européenne qui s'est tenue la semaine dernière à Grenade, où la parole de Monaco est bien prise en compte. Il ne fait aucun doute que nous saurons tirer parti du temps passé à négocier pour moderniser notre droit et renforcer l'attractivité de la Principauté.

Enfin, comme elle l'a indiqué dans son communiqué, la Commission reste disponible et prête à poursuivre des négociations dans le futur, dans le cadre d'un nouveau mandat. Nous restons convaincus qu'un bon accord avec l'Union européenne demeure l'objectif à atteindre, mais pas n'importe quel accord, et pas à n'importe quel prix. C'est d'ailleurs ce que j'ai personnellement toujours affirmé.

Je le dis avec d'autant plus de conviction que, dans son dernier rapport annuel, l'Organisation Mondiale du Commerce constate une fragmentation de l'économie mondiale et observe que les échanges progressent désormais au sein des blocs géopolitiques. Il nous faut donc renforcer nos liens avec notre environnement immédiat.

* * *

Je vous propose maintenant de concentrer mes explications sur les principaux sujets abordés dans votre rapport, à commencer par celui qui constituait justement une ligne rouge dans les négociations avec l'Union européenne et demeure au centre des préoccupations du Gouvernement et du Conseil National : le logement des Monégasques.

Vous avez, Monsieur le Rapporteur, salué l'avancée du Plan National pour le Logement, qui a permis l'attribution de nouveaux appartements domaniaux à de nombreuses familles.

Le Plan National pour le Logement, voulu par S.A.S. le Prince Souverain, porte effectivement ses fruits. Il permettra aux Monégasques, dont la situation le justifie, d'être logés dans un appartement de qualité, conforme à leurs besoins.

De juin 2022 à février 2024, date de la prochaine commission d'attribution, environ 750 appartements auront ainsi été attribués.

Pour atteindre ce résultat, une somme cumulée de plus d'un milliard d'euros a été allouée entre 2019 et 2023. Elle inclut les inscriptions du Budget Rectificatif 2023 en vue de la construction de logements supplémentaires. Cette somme s'élève à 333 M€ pour l'année en cours. C'est un effort financier particulièrement conséquent.

Par la suite, pour le moyen terme, les nouvelles demandes pourront être satisfaites à la fois par les appartements de restitution après rénovation et par le dernier bloc de « Grand Ida », ainsi que par les opérations « Bel Air » et « Larvotto Supérieur ».

Ces perspectives positives sont corroborées par l'étude récemment publiée par l'IMSEE que j'évoquais en introduction. Elle évalue en effet que les livraisons prévues de 2023 à 2027 et les opérations envisagées de 2028 à 2033 permettront de loger 78 % des Monégasques à l'orée 2040, au-delà donc de l'objectif initial de 75 % à l'orée 2033.

Toutefois, le Gouvernement restera toujours ouvert aux discussions avec le Conseil National et continuera de faire preuve d'adaptabilité. Je prends pour exemple les optimisations de plusieurs opérations (Testimonio II, Honoria, Grand Ida, Bel Air), ou encore l'ajustement des typologies et la mise en œuvre de l'opération « Larvotto Supérieur » qui n'était pas prévue initialement.

Mais je rappelle que la rareté du foncier, la complexité de la réalisation d'opérations et la nécessité de préserver la vocation de la Principauté à accueillir de nouveaux résidents sont autant de facteurs à prendre en considération.

S'agissant de l'opération « Villas Les Lierres-Nathalie », je précise, en réponse à votre interrogation, qu'il paraît préférable, à l'issue des études effectuées, d'envisager une extension aux fonciers attenants. Cela s'inscrit dans une vision globale du quartier nécessitant une profonde transformation pour améliorer son accessibilité et son urbanisme, et optimiser de surcroît le nombre de logements.

Le Gouvernement reviendra vers le Conseil National à ce sujet.

En complément, et comme vous le relevez, Monsieur le Rapporteur, des mesures incitatives ont été adoptées pour favoriser la mobilité au sein du parc domanial, tant par le biais des commissions d'attribution que par l'intermédiaire de la procédure d'échanges. Désormais, les foyers qui résident dans un quatre ou cinq pièces n'ayant plus d'enfants à charge peuvent prétendre à un trois pièces avec la certitude que le montant du loyer ou du contrat habitation-capitalisation sera maintenu s'il est inférieur à celui du nouvel appartement.

Ces mesures concrètes, ainsi que l'évolution des critères d'attribution des appartements, sont le résultat d'une approche concertée entre le Gouvernement et le Conseil National.

Par ailleurs, les réflexions communes se poursuivent actuellement sur l'Aide Nationale au Logement, afin qu'elle continue notamment de permettre aux nationaux de se loger dans le secteur privé dans de bonnes conditions, en attendant l'attribution d'un logement domanial.

Vous revenez également dans votre rapport sur l'un des outils de cette politique du logement avec les préemptions et l'inscription budgétaire sur l'article « Acquisitions ». À l'instar de tous les articles, celui-ci demeure subordonné à la volonté de préserver les grands équilibres budgétaires, outre la difficulté de présumer des opportunités d'acquisition. Pour autant, jusqu'à présent, toutes les opportunités d'achat présentant un réel intérêt pour l'État ont pu être concrétisées.

* * *

Je voudrais apporter certains compléments d'information sur un dossier essentiel à la prospérité et à l'attractivité de Monaco comme à la qualité de vie de ses résidents et salariés, je parle naturellement de la mobilité.

Comme vous le soulignez, Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement s'est fixé sur ce sujet des objectifs ambitieux. Il ne découvre pas aujourd'hui son importance pour l'attractivité du territoire.

Dès 2003, le schéma directeur de développement et son plan de déplacement urbain ont notamment conduit à créer la dorsale, grâce aux terrains gagnés sur l'ancienne voie ferrée. Le Gouvernement a depuis investi très fortement pour créer les infrastructures de transport qui constituent aujourd'hui un acquis, mais qui avaient pourtant, en phase études, rencontré

certaines oppositions heureusement dissipées. Je pense en particulier au Tunnel descendant qui doit aujourd'hui constituer pour nous un exemple et un enseignement.

Qui aujourd'hui le remettrait en cause ? Et pourtant, son lancement a longtemps été en sursis. Je voudrais ainsi saluer l'important travail porté par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité depuis 20 ans pour soutenir et éclairer la politique du Gouvernement en la matière. Ce travail a abouti, en 2019, à la politique nationale de mobilité.

J'ai bien noté toutefois que les élus expriment leur « *scepticisme* », pour reprendre vos termes, sur les mesures annoncées.

Celles-ci vous ont pourtant été détaillées dans le cadre des réponses apportées en séance privée et j'ai cru comprendre alors que le Conseil National les avait trouvées assez complètes.

Ce n'est sans doute pas le lieu de les reprendre en totalité, mais je citerai, par exemple, la reconfiguration du réseau de transport en commun avec la mise en place, pour la fin 2023 et le début 2024, d'une desserte des trois quartiers « *enclavés* » des Fleurs, de l'Annonciade et de la rue Plati par un transport à la demande.

Je peux également citer l'ouverture du Parking des Salines au cours du premier semestre 2024, avec ses 1 800 places, l'instauration de différentes navettes permettant de desservir les zones les plus fréquentées, ou encore les projets de parking à la Brasca ou à l'Est de la Principauté, certes à des échéances plus lointaines, mais néanmoins bien réelles.

Le Gouvernement dispose donc d'une feuille de route établie, reposant sur la conjugaison de plusieurs solutions, dont chacune a son importance et vise tout à la fois la réduction des flux de circulation en Principauté et la réappropriation d'un espace public renaturé pour les piétons et les modes de déplacement doux.

Mais il faut être lucide : la circulation ne va pas chuter à court terme, car elle est aussi la conséquence des manifestations et événements qui font l'attractivité de notre pays. Dans le cadre de ces événements, il est primordial que des plans de déplacement soient mieux anticipés par les organisateurs, en lien avec les services de l'État, pour limiter les perturbations.

Cette exigence de coordination guide d'ailleurs l'ensemble de nos projets, que ce soit au sein du Gouvernement, avec les communes limitrophes et plus généralement avec le pays voisin.

Pour le Gouvernement, qui se veut avant tout pragmatique, il n'y a aucune difficulté à ce que les solutions qui vous ont été exposées en séance privée soient présentées au sein d'un plan national. Nous allons d'ailleurs en discuter lors de la Commission Plénière d'Étude dédiée à la mobilité qui se tiendra le 8 novembre prochain et dans le cadre des échanges à venir sur le Budget Primitif 2024.

Sur la diminution évoquée par vos soins des crédits dédiés à la mobilité, je pense avoir rappelé que le Gouvernement investit largement sur ce sujet depuis plusieurs années - entre 70 et 90 M€ par an. Ces sommes sont bien évidemment dépassées lors des années pendant lesquelles nous construisons des grandes infrastructures.

Le pourcentage des dépenses de mobilité dans le budget global peut aussi prêter à confusion car il faut tenir compte du poids des autres investissements, je pense surtout au Plan National pour le Logement ou à d'autres grands projets qui influent sur l'importance des budgets globaux annuels. Cela nous conduit, pour l'équilibre de nos finances, à contenir les budgets des autres politiques publiques.

S'agissant des deux opérations que vous mentionnez, ce n'est donc pas parce que nous dépensons moins qu'il faut y voir un désengagement de l'État sur la mobilité. En effet, au titre de la « Mobilité piétonne », dont le montant passe de 8,7 M€ à 5,6 M€, les principales causes concernent la livraison de la passerelle Wurtemberg et de la galerie des Salines. Ce qui importe c'est que ces deux équipements verront bien le jour en 2024, c'est à dire dans quelques mois à peine, et au moment où nous en aurons besoin, lors de la livraison du parking des Salines et de l'opération Pasteur.

Pour ce qui est de l'article « Coordination transports en commun » qui passe de 10,9 M€ à 10,6 M€, la réduction des sommes résulte de la nouvelle trajectoire de financement de la mise aux normes européennes des rames TER (-790 000 €). En effet, la Principauté finance cette mise aux normes, en lien avec l'avancement des travaux français. Or, la SNCF a pris du retard dans la mise en production des rames. En revanche, compte tenu du succès du covoiturage, 500 000 € ont été ajoutés à cet article budgétaire.

Ainsi, regarder la mobilité en se focalisant sur ces deux articles ne traduit que très imparfaitement l'action de l'État. Je ne veux pas trop anticiper sur les débats qui s'ouvriront pour le Budget Primitif 2024, mais le Conseil National aura l'occasion de constater les nouveaux investissements proposés, notamment dans le cadre du projet « renaturer la ville », pour lequel une réunion se tiendra prochainement entre nos deux Institutions.

* * *

Après avoir détaillé et expliqué les très nombreuses politiques publiques et mesures planifiées ou mises en œuvre par le Gouvernement, demeure la question essentielle de leur coût, ainsi que celle encore plus importante des recettes.

Les dépenses de l'État, y compris le plan triennal d'équipement, sont examinées au regard des projections de recettes sur les prochaines années, bien que celles-ci ne fassent pas l'objet d'un document formalisé.

Le respect, à plus ou moins long terme, des grands équilibres budgétaires indispensables à la préservation de notre modèle économique et social demeure une de nos préoccupations constantes. Cet exercice est toutefois contraint par l'existence de recettes qualifiées d'exceptionnelles, tels que la TVA immobilière ou encore les droits de surdensification, qui sont pour la plupart le fruit d'opérations réalisées par des promoteurs privés et qui ne sont donc pas parfaitement prévisibles.

Les recettes « structurelles », quant à elles, dépendent étroitement de la conjoncture économique globale et du contexte international ; les événements de ces dernières années en témoignent.

Malgré ces contraintes, des travaux sont en cours pour formaliser et améliorer les prévisions de recettes pour les années à venir et accompagner la mise en œuvre de nouveaux projets structurants pour la Principauté.

S'agissant des projets de loi budgétaire, le Gouvernement a le souci constant de retranscrire le plus fidèlement possible les politiques publiques de l'État et poursuivra ses efforts en ce sens. À cet effet, le Budget Primitif 2024 a été affiné pour améliorer la lisibilité des comptes publics.

Pour ce qui est des opérations de fin d'exercice, le Gouvernement confirme sa disponibilité, tel qu'indiqué aux termes d'une lettre adressée le 26 juin 2023 au Conseil National, pour participer à un groupe de travail.

* * *

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

J'espère avoir répondu aux questions qui restaient en suspens. Nous sommes bien entendu à votre disposition tout au long de ces séances publiques pour apporter les éclaircissements qui seraient encore nécessaires.

S'agissant de la qualité de notre relation institutionnelle, je réaffirme une nouvelle fois ce soir, s'il en était besoin, que le Gouvernement n'a jamais considéré le Conseil National comme une chambre d'enregistrement. La quantité et la sensibilité des informations transmises aux élus pour nourrir la réflexion et enrichir les débats le démontrent, même si je reconnais aisément que certains délais liés aux textes relatifs à Moneyval sont parfois très contraints pour vous - mais vous savez qu'ils le sont également pour nous.

Vous dites, Madame la Présidente, que le Conseil National n'est pas une chambre d'opposition. Le Gouvernement ne demande qu'à vous croire, mais ce n'est pas vraiment ce que nous ressentons tant certaines critiques nous paraissent systématiques. En ce qui nous concerne, nous voulons privilégier un dialogue plus constructif.

Notre objectif est le suivant : c'est l'intérêt supérieur de la Principauté et la recherche d'une prospérité durable pour le bien des Monégasques, des résidents et des salariés.

Je pourrais vous citer comme exemple le Plan National pour le Logement. Il a conduit à la livraison d'appartements de grande qualité et permettra de satisfaire toutes les demandes, au-delà même de l'échéance de 2033 puisque nous pouvons à présent nous projeter grâce à l'étude de l'IMSEE jusqu'en 2040. C'est une excellente chose pour nous tous, dans un domaine de l'action publique où faire preuve de prévoyance est encore plus essentiel qu'ailleurs, puisque la construction d'un immeuble ne peut se faire du jour au lendemain. Je vous propose de tenir prochainement une réunion spécifiquement dédiée aux conséquences de cette étude sur la mise en œuvre et le cadencement du Plan National pour le Logement des Monégasques.

S'il ne nous apparaît pas nécessaire de lancer une opération supplémentaire, je crois qu'il nous faut continuer à œuvrer ensemble pour faire encore mieux

en matière de mobilité des résidents et de gestion. Nous avons bien avancé et vous avez notamment cité, Monsieur le Rapporteur, les récentes évolutions issues de la concertation fructueuse avec le Conseil National. Je suis persuadé qu'il nous faut aller encore plus loin dans ce domaine pour toujours mieux adapter l'offre à la demande.

Je ne doute pas que nous saurons présenter un front uni, dans l'intérêt supérieur du pays, pour solutionner de la même manière la problématique difficile de la mobilité. Difficile car, contrairement au logement des Monégasques, les solutions ne se trouvent pas toutes sur le territoire de la Principauté. Les contacts sont noués au plus haut niveau avec les autorités françaises pour lancer un grand projet structurant.

Mais lorsque je lis dans la presse que vous demandez, je cite : « *la mise en chantier dans les plus brefs délais d'une ligne de métro express avec, en priorité, le tronçon Nice-Monaco* », pour exercer une certaine pression sur le Gouvernement, il me semble nécessaire de rappeler que d'autres formes de pression proviennent de trois réalités qui s'imposent à nous :

- la position de la France, puisqu'il s'agit principalement d'intervenir sur son territoire ;
- les contraintes techniques et environnementales, qui nécessiteront un respect des législations et réglementations en vigueur en France ;
- la contrainte budgétaire que Monsieur le Rapporteur rappelle à juste titre à maintes reprises dans son intervention.

Pour autant, je peux vous garantir la totale détermination du Gouvernement à parvenir à une solution efficace, mais aussi réaliste sur les plans calendaire et financier, en concertation avec les autorités françaises.

C'est pourquoi, et je peux vous le confirmer ce soir, le Gouvernement a avant tout comme objectif de réaliser un important parking relais d'au moins 3 000 places sur le site de la Brasca, qui permettra de capter une grande partie des flux routiers d'entrée de ville, contribuant ainsi à une diminution sensible du trafic. Ce dispositif visant à fluidifier l'accès par l'Ouest de la Principauté sera complémentaire de la trémie dont la réalisation est prévue à plus brève échéance. Ce parking, pour remplir son rôle, doit être accompagné d'une liaison directe et rapide vers la Principauté, souterraine et par rails par exemple. Le Gouvernement se mobilise donc, non seulement en interne pour identifier les étapes et procédures à mettre en place, mais aussi et surtout auprès des autorités françaises.

Je tiens à souligner que des réunions ont été programmées et des études environnementales lancées en lien avec les représentants français en charge de la gestion du territoire. Nous pouvons plus particulièrement évoquer l'étude « quatre saisons », pour laquelle un bureau d'étude spécialisé en écologie a été missionné au début du mois de septembre, pour une durée de treize mois.

Il est ainsi question d'identifier les éventuelles contraintes réglementaires françaises liées à la présence d'espèces protégées sur l'emprise du futur parking, puis des résurgences liées à une liaison souterraine. L'objectif est de disposer de la hiérarchisation des enjeux écologiques et d'un véritable outil d'aide à la décision et de travail pour l'intégration environnementale de cette nouvelle infrastructure. Il s'agit là, et je le dis solennellement, d'un préalable indispensable répondant à des obligations réglementaires françaises.

Ainsi, cette solution d'un parking-relais couplé à une desserte express, certes de plus long terme, s'amorce dès à présent, dans la continuité de l'action de l'État sur les questions de mobilité depuis de nombreuses années.

Je précise que dans notre esprit ce grand projet structurant n'exclut pas, dans un second temps, un raccordement par métro avec Nice. Cette idée est en effet intéressante mais elle est aussi particulièrement difficile à mettre en œuvre de par son ampleur, son coût et la multiplicité des acteurs qui seraient impliqués. Dès lors, vous l'aurez compris, notre priorité est de solutionner le principal goulet d'étranglement autour de Monaco, ce que permet de faire le projet de la Brasca.

S'agissant de la gestion et des prévisions budgétaires, ce que vous relevez, Monsieur le Rapporteur, rejoint en tous points l'analyse du Gouvernement et je vous en remercie :

- Oui, il va falloir faire face très rapidement à la fin des recettes exceptionnelles liées à l'opération Mareterra ;
- Oui, il nous faut améliorer la lisibilité des comptes publics et le Gouvernement a pris une importante décision à cet égard en déposant un projet de Budget Primitif 2024 qui apure progressivement le Compte Spécial du Trésor relatif aux opérations « Hélios » et « Jardins d'Apolline » ;
- Oui, il va falloir continuer à s'adapter à un environnement international difficile avec des pays majeurs en situation de crise. Les tragiques événements, et je vous remercie Madame la Présidence d'avoir tenu cette minute de silence,

très récemment survenus au Proche-Orient ajoutent à la nécessité de faire preuve de prudence car nous savons d'expérience qu'ils peuvent générer un certain repli sur soi.

Vous avez face à vous un Gouvernement responsable et prévoyant qui, au travers du budget 2024, vous proposera de prendre en compte cette nouvelle donne. Je ne doute pas qu'à l'occasion des débats que nous aurons dans quelques semaines, nous pourrions nous entendre, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, sur les nouveaux moyens qu'il convient de conférer à l'action publique. Sans renoncer à nos ambitions, mais en sachant les calibrer par rapport à nos moyens futurs, en bon gestionnaire que nous avons toujours su être et que nous resterons.

Il nous faut croire ensemble à la pérennité du modèle monégasque. Les contraintes fortes qui s'imposent à nous n'ont d'égal que nos atouts. Elles nous poussent à l'inventivité. Nous écouterons toujours avec une grande attention vos propositions. La première résolution que nous pouvons prendre ensemble pour assurer ce futur prospère est de faire preuve de cohésion et de solidarité.

C'est indispensable dans les temps difficiles que nous traversons. Le Gouvernement s'est toujours inscrit dans l'esprit du « *pas vers l'autre* » prôné par S.A.S. le Prince Souverain. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à vous rencontrer, Madame la Présidente, par lettre du 2 octobre dernier, afin de vous faire part des nouvelles orientations budgétaires du Gouvernement avant cette première séance publique et de pouvoir recueillir vos suggestions. Je regrette que vous n'ayez pas donné suite à ma demande.

Nos deux institutions sont indissociables. Seule notre action conjointe maintiendra Monaco sur la voie de la réussite : pour que la Principauté continue d'être un pays, sinon le pays, où il fait le meilleur vivre, mais aussi le meilleur pour y travailler.

Je laisse le mot de la fin au philosophe Alain, qui affirmait : « *Le pessimisme est d'humeur ; l'optimisme est de volonté.* ». Le Gouvernement s'inscrit résolument dans la deuxième partie de cette citation. Par sens des responsabilités d'abord, tant l'État joue un rôle moteur dans le modèle de développement monégasque. Mais également par conviction, puisque ce modèle s'est toujours adapté aux évolutions de son environnement, grâce à la qualité de ses forces vives.

Je vous remercie.

IV. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL

Mme la Présidente.-

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les Conseillers de
Gouvernement-Ministres,

Chers Collègues,

Chers compatriotes, Chers résidents et amis de la
Principauté,

Avant de donner la parole à notre rapporteur
et Président de la Commission des Finances et de
l'Économie Nationale, Franck Julien, puis d'entamer
le moment des déclarations de politique générale
de mes collègues, permettez-moi de débiter mon
intervention par une citation que j'emprunterai au
1^{er} président du Conseil National, Eugène Marquet,
lors de la séance d'installation du 9 mai 1911 :
« *J'espère qu'avec la collaboration effective du
Gouvernement, nous pourrons arriver à faire pour le
pays tout le bien que nous désirons* ».

Monsieur le Ministre, avant de vous répondre sur
un certain nombre de points qui ne peuvent rester
sans commentaire de ma part, je vous confirme que le
Conseil National, comme le Gouvernement, travaille
pour que l'avenir de notre pays soit le meilleur
possible pour les Monégasques, les résidents et les
salariés de la Principauté.

Nos Institutions ne sont pas condamnées à s'entendre.
Elles doivent s'entendre naturellement parce qu'à la fin
la seule chose qui compte c'est bien l'intérêt général
sous la Haute Autorité de Notre Prince Souverain.
La Constitution est bien faite. Et celle de 1962
révisée en 2002 délimite précisément les prérogatives
complémentaires de chacune de nos deux Institutions.

L'article 66 de la Constitution est clair : « *la Loi
implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil
National. L'initiative des lois appartient au Prince,
la délibération et le vote des lois appartiennent au
Conseil National.* »

Le Conseil National souhaite pouvoir travailler
dans l'unité des Institutions et dans l'Union nationale
des élus. Depuis la mobilisation de tous les acteurs
de l'Etat au moment de la crise de la Covid-19, nous
avons réussi à travailler pour le bien du pays selon ce

mode opératoire. Le partenariat institutionnel entre
le Conseil National et le Gouvernement avait bel et
bien pris une nouvelle dimension. Cette volonté de
préserver la concertation dans l'unité des Institutions
doit à tout prix être sauvegardée.

Monsieur le Ministre, la réponse que vous venez
d'énoncer au rapport de la Commission des Finances
contient beaucoup de mises en cause de notre
Institution. Avant de rédiger cette intervention, je
me suis posée la question de savoir s'il s'agissait de
votre part d'une énième provocation ou bien si par la
force des choses l'adversité historique entre nos deux
Institutions n'était pas en train de reprendre le dessus
après ces quelques années de solidarité liées à un cas
de force majeure avec la crise sanitaire. Je me rangerai
à cette seconde idée.

Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne
serai pas la Présidente d'un Conseil National qui
serait à nouveau brocardé comme l'empêchement de
tourner en rond ou comme le porte-voix de demandes
déraisonnables et déconnectées des réalités.

En tant que relais des attentes et des besoins
légitimes de nos compatriotes, que nous représentons,
mais aussi par extension des résidents et des salariés
de la Principauté, puisque les lois que nous votons
s'appliquent à tous, nous sommes les garants et
partenaires indispensables d'un juste équilibre entre
les besoins avérés et immédiats de notre population
et les contraintes financières et administratives qui
ne permettent pas de tout faire comme on le voudrait
parfois.

Comme on le dit parfois, lorsque deux partenaires
ont le même objectif et qu'ils ne sont pas d'accord sur
les moyens pour y parvenir, la vérité se trouve souvent
au milieu. Je ne voudrais pas, Monsieur le Ministre, que
vous vous laissiez influencer par d'anciens postulats
manichéens de la part de l'Exécutif Gouvernemental
au sujet du Conseil National, qui n'ont plus leur raison
d'être en 2023.

C'est tout le sens de la fameuse expression du
« pas vers l'autre » que chacune et chacun, ici dans
cette enceinte, garde bien à l'esprit pour contribuer
à la construction raisonnable et pragmatique de
notre avenir, pour renforcer sans cesse notre modèle
économique et social avancé, envié de tous, parfois
critiqué mais jamais égalé.

C'est pourquoi vous comprendrez que lorsque vous
dites, je cite : « je déplore l'image que le Conseil
National tente de donner du Gouvernement Princier »,

je préfère vous dire tout de suite que vous faites totalement fausse route.

Sans revenir sur le catalogage trop facile entre les pessimistes et les optimistes, je voudrais à ce stade retenir un certain nombre de vos propos, qui eux, ont bel et bien à voir avec des sujets qui font l'ADN même des séances publiques budgétaires au Conseil National.

En premier lieu, car c'est depuis 2018 la priorité nationale absolue je veux, bien sûr, parler du logement des Monégasques.

Lors de la mandature précédente, les élus ont, dès 2018, mis en évidence une intolérable situation de pénurie pour de trop nombreux foyers de compatriotes qui ne trouvaient pas réponse à leurs demandes légitimes de logement domanial. A force de débats, parfois contradictoires, d'échanges parfois houleux, mais aussi d'efforts de part et d'autre, le Prince Souverain a annoncé un Plan National Logement de grande envergure répondant non seulement à la situation immédiate de pénurie, mais permettant également de se projeter vers un avenir serein pour que cette pénurie ne revienne plus comme un poids dans la vie de nos compatriotes.

Monsieur le Ministre, depuis 2008, le débat sur le nombre de logements neufs construits chaque année est récurrent dans cette enceinte. Vous avez diligemment étudié les besoins en logements domaniaux auprès d'une entité qui vous reporte, l'IMSEE.

Vous le savez aussi bien que moi, les statistiques sont un indicateur pour les politiques publiques, mais les statistiques ne font pas de politique. Et nous, dans cet hémicycle nous faisons de la politique !

Les Monégasques le savent, si le Conseil National avait accepté de suivre les recommandations statistiques de l'époque, jamais le Plan National Logement n'aurait vu le jour, ce n'est pas notre Président actuel de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Franck Lobono qui me contredira. De même, notre Présidente de la Commission du Logement, Maryse Battaglia, vous confirmera notre position sur le sujet.

J'ajouterai, pour conclure sur le logement, que nous pensions en toute sincérité que l'opération Les Lierres/Nathalie était enfin bouclée. Nous vous avons posé une question sur l'effectivité de la maîtrise totale du foncier par le Gouvernement et voilà que vous nous répondez qu'il faut désormais envisager une extension aux fonciers attenants. Vous le voyez, nous n'allons

pas nous énerver et puisque vous nous dites que le Gouvernement reviendra vers le Conseil National à ce sujet, je vous demanderai bien évidemment que cela intervienne avant les débats autour du budget primitif 2024.

J'en viens à présent au sujet de l'Union Européenne. C'est avec un immense soulagement pour une très grande majorité de compatriotes, que nous avons pris connaissance de la décision de suspendre les négociations d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne.

Cette décision est la bonne. Et le Conseil National se félicite d'avoir tenu bon dans son positionnement depuis 2018, pour que nos spécificités ne soient pas bafouées par les sirènes de certains technocrates bruxellois.

Vous nous dites que vous restez convaincus qu'un bon accord avec « l'Union Européenne demeure un objectif à atteindre ». Ma réponse sera de vous dire - et là je le dis à titre personnel - que je pense qu'en dehors d'accords sectoriels, il n'y aura pas de bon accord pour Monaco.

C'est la raison pour laquelle je vous rejoins sur la nécessité de renforcer nos liens avec notre environnement immédiat. C'est le cas de façon sectorielle avec l'Union Européenne, ce doit aussi être le cas avec notre environnement immédiat en ce qui concerne la mobilité.

Le Conseil National a, en effet, apprécié que les réponses du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme soient plus complètes qu'à l'accoutumée dans le cadre des commissions plénières d'étude préparatoires à ces séances publiques. Cela ne nous empêche pas de vous confirmer nos positions, nos demandes et d'avoir de nouvelles interrogations.

Monsieur le Ministre, comprenez bien, c'est notre rôle d'élu que de demander des informations pour nous permettre d'appréhender des situations en rapport avec les attentes et les besoins de la population, pour voter, ou non, les textes de lois dans cet hémicycle, au premier rang desquels les lois de budget.

Avant que mes collègues de la Commission Environnement et Qualité de Vie ne prennent la parole, le Conseil National confirme sa demande d'un Plan d'Urgence Mobilité, et d'une grande décision d'infrastructure permettant à moyen et long terme d'apporter des réponses concrètes aux naufragés quotidiens de la route et du train.

Vous nous parlez, Monsieur le Ministre, du parking de la Brasca avec 3.000 places, en plus de la Trémie, assorti d'une liaison directe et rapide vers la Principauté. Vous nous annoncez également qu'une étude a été engagée depuis le mois de septembre pour une durée de 13 mois. Ces 13 mois se rajoutent à 6 ans depuis l'acquisition par l'Etat Monégasque du Parking de la Brasca.

Nous aurons donc mis 7 ans avant d'avoir une étude de plus.

Vous ne pourrez donc toujours pas nous fournir de calendrier précis pour la mise en œuvre de cet équipement indispensable pour le maintien de l'attractivité professionnelle de notre pays.

Vous avez également évoqué des contacts au plus haut niveau avec les autorités françaises pour lancer un grand projet structurant, notre Assemblée et nos téléspectateurs espèrent que vous pourrez nous en dire davantage pendant ces séances publiques.

La mobilité est l'affaire de tous et le Conseil National continuera de jouer tout son rôle pour améliorer la situation aux côtés du Gouvernement de façon constructive mais toujours franche.

Je ne vais pas m'étendre davantage sur d'autres sujets qui seront développés par mes collègues, je pense au Centre Commercial de Fontvieille avec Corinne Bertani, je pense au harcèlement et au sport féminin avec Mathilde Le Clerc, je pense à certaines catégories particulières que vous avez citées et sur lesquelles Franck Lobono reviendra. Sur ce dernier point, je vous préciserai quand même que nous avons la chance à Monaco de pouvoir nous soucier des cas particuliers avant qu'ils ne deviennent un sujet d'ordre général.

L'attractivité de notre pays ne doit pas être entachée par des problématiques de réputation. C'est la raison pour laquelle le Conseil National a toujours répondu présent pour faire évoluer notre législation dans des délais parfois surréalistes concernant la mise en œuvre des recommandations de Moneyval. Le Président de la Commission de Législation, Thomas Brezzo, vous en parlera au moment où nous étudions le volet n°3 des textes Moneyval pour cette année.

Un mot sur la Cellule Attractivité. Nous sommes convaincus qu'il faut donner à cette cellule tous les moyens de ses ambitions à l'international comme à Monaco. Pour autant, le Conseil National souhaite être rendu destinataire d'une présentation stratégique plus élaborée que les informations qui lui ont été présentées jusqu'à ce jour.

Notre Assemblée rappelle en outre que pour les élus, l'attractivité est un sujet qui doit s'appréhender de manière globale. Nous avons parlé de la mobilité, de l'attractivité professionnelle, de la réputation, des adaptations législatives, mais il ne faut pas oublier nos fondamentaux. L'attractivité est plus que jamais interministérielle. En effet, nos fondamentaux sont et doivent rester : l'excellence de notre système éducatif, le haut niveau de notre offre de soins, notre réputation sans faille en matière de sécurité et bien sur la stabilité et la performance de notre régime politique.

Au moment de conclure, je vous confirme que le Conseil National n'est ni une chambre d'enregistrement ni une chambre d'opposition. Un mot sur les critiques qui vous paraissent systématiques : ces critiques, Monsieur le Ministre, ne sont pas systématiques. Elles sont dans certains cas, c'est vrai, assez récurrentes. Et pour cause, entre le temps des études, le temps de la décision, le temps de la mise en œuvre, de l'allongement des délais sans compter les dérapages de coûts, il y a c'est exact une certaine récurrence sur des sujets dont nous entendons parler dans cet hémicycle depuis près de 20 ans.

Par ailleurs, je le répète avec force nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement et en ce sens, aucun vote n'est acquis d'avance. Aucun budget n'est jamais acquis d'avance.

Nous poursuivons le même objectif, nous en sommes convenus : l'intérêt supérieur de la Principauté. Dans le cadre de notre Constitution, c'est par une friction constructive entre le Conseil National et le Gouvernement que les meilleures solutions ont toujours été trouvées pour nos politiques publiques. Ce fut le cas avec vos prédécesseurs, je pense à Monsieur Patrick Le Clercq, à Monsieur Jean-Paul Proust, ou encore à Monsieur Michel Roger.

Monsieur le Ministre, il ne tient qu'à vous, il ne tient qu'à moi, il ne tient qu'à nous toutes et tous ici, de faire en sorte que se poursuive cette tradition qui a démontré année après année qu'il y a la Constitution et il y a celles et ceux qui la pratiquent.

Je vous souhaite et je nous souhaite des débats francs, respectueux, constructifs et optimistes, car croyez-moi, pour s'engager en politique nous devons tous avoir une très haute idée de ce qu'est l'optimisme.

B - LOI

Loi n° 1.551 du 20 octobre 2023 portant fixation du budget de l'exercice 2023 - rectificatif.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 18 octobre 2023.

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2023 par la Loi n° 1.543 du 20 décembre 2022 sont réévaluées à la somme globale de 2.205.762.600 € (État « A »).

ART. 2.

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2023 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 2.195.690.200 €, se répartissant en 1.244.340.700 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 951.349.500 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 67.366.900 € (État « D »).

ART. 4.

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2023 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 65.454.700 € (État « D »).

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt octobre deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
Y. LAMBIN BERTI.

ÉTAT « A »

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
CH1 - PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT				
A - DOMAINE IMMOBILIER	335 641 700	17 774 200	353 415 900	
B - MONOPOLES	96 633 900	5 661 100	102 295 000	
1) - MONOPOLES EXPLOITÉS PIÉTAT	41 551 400	576 500	42 127 900	
2) - MONOPOLES CONCEDES	55 082 500	5 084 600	60 167 100	
C - DOMAINE FINANCIER	70 273 500	6 464 000	76 737 500	
	502 549 100	29 899 300	532 448 400	
CH2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS				
	33 393 900	2 727 300	36 121 200	
	33 393 900	2 727 300	36 121 200	
CH3 - CONTRIBUTIONS				
1) DROITS DE DOUANE	45 000 000	-4 000 000	41 000 000	
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	196 952 000	26 000 000	222 952 000	
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	1 095 300 000	66 200 000	1 161 500 000	
4) BÉNÉFICES COMMERCIAUX	156 100 000	54 000 000	210 100 000	
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 051 000	590 000	1 641 000	
	1 494 403 000	142 790 000	1 637 193 000	
TOTAL - ÉTAT "A"	2 030 346 000	175 416 600	2 205 762 600	2 205 762 600

ÉTAT « B »
TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2023

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE				
CH.1 - S.A.S Le Prince Souverain	12 600 000	-	12 600 000	
CH.2 - Maison de S.A.S Le Prince	3 104 000	-	3 104 000	
CH.3 - Cabinet de S.A.S Le Prince	7 840 000	912 500	8 752 500	
CH.4 - Archives du Palais Princier	634 400	-	634 400	
CH.6 - Chancellerie Des Ord. Princier	155 000	-	155 000	
CH.7 - Palais de S.A.S Le Prince	26 334 000	100 000	26 434 000	
Total	50 687 400	1 012 500	51 679 900	51 679 900
SECT.2 - ASSEMBLEES ET CORPS CONSTITUES				
CH.1 - Conseil National	6 559 200	761 300	7 320 500	
CH.2 - Conseil Economique, Social et Environnemental	362 000	-	362 000	
CH.3 - Conseil D'Etat	62 000	8 000	70 000	
CH.4 - Commission Supérieure Des Comptes	306 800	-	306 800	
CH.5 - Commission de Contrôle des Activités Financières	928 500	-	928 500	
CH.6 - Commission de Contrôle des Informations Nominatives	1 677 100	187 400	1 864 500	
CH.7 - Haut Commissariat de la Protection des Droits, des Libertés et de la Médiation	486 000	-	486 000	
CH.8 - Conseil de la Mer	6 600	-	6 600	
Total	10 388 200	958 700	11 344 900	11 344 900
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES				
A) MINISTERE D'ETAT				
CH.1 - Ministère d'Etat et Secrétariat Général du Gouvernement	6 975 300	-	6 975 300	
CH.2 - Direction des Plateformes et des Ressources Numériques	2 538 000	348 000	2 886 000	
CH.3 - Inspection Générale de l'Administration	361 500	-	361 500	
CH.4 - Direction de la Communication	5 898 500	250 300	6 148 800	
CH.5 - Direction des Affaires Juridiques	3 207 300	744 700	3 952 000	
CH.6 - Contrôle Général des Dépenses	1 066 000	-	1 066 000	
CH.7 - Direction des Ressources Humaines et Formation de la Fonction Publique	8 578 700	489 600	9 068 300	
CH.8 - Agence Monégasque de Sécurité Numérique	1 942 300	-	1 942 300	
CH.9 - Mission de Préfiguration des Archives Nationales - Service Central des Archives et Documentation Administrative	267 000	-	267 000	
CH.10 - Publications Officielles	1 225 400	-	1 225 400	
CH.11 - Direction des Systèmes d'Information	12 926 200	-385 000	12 541 200	
CH.12 - Direction des Services Numériques	2 218 400	-	2 218 400	
CH.13 - Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques	478 300	-	478 300	
	47 681 600	1 447 600	49 129 100	
B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION				
CH.15 - Conseiller Gouvernement	2 764 300	-130 000	2 634 300	
CH.16 - Postes Diplomatiques	12 736 200	-121 600	12 614 600	
CH.17 - Direction des Relations Diplomatiques & Consulaires	1 053 100	-	1 053 100	
CH.19 - Direction de la Coopération Internationale	925 000	-	925 000	
	17 478 600	-251 600	17 227 000	
C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR				
CH.20 - Conseiller Gouvernement	1 976 300	173 500	2 149 800	
CH.21 - Force Publique - Carabiniers	8 107 700	-	8 107 700	
CH.22 - Direction de la Sécurité Publique	38 840 000	933 400	39 773 400	
CH.23 - Théâtre des Variétés - Studios de la Costa	527 500	-	527 500	
CH.24 - Direction des Affaires Culturelles	1 243 500	-	1 243 500	
CH.25 - Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco	687 700	-	687 700	
CH.26 - Cultes	2 827 700	-	2 827 700	
CH.27 - Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (DENJS)	11 011 800	674 900	11 686 700	
CH.28 - Educ. Nationale - Lycée Albert 1er	9 659 900	317 600	9 977 500	
CH.29 - Educ. Nationale - Collège Charles III	10 261 200	276 800	10 538 000	
CH.30 - Educ. Nationale - Ecole Saint-Charles	3 373 300	-	3 373 300	
CH.31 - Educ. Nationale - Ecole de Fontvieille	2 129 500	-	2 129 500	
CH.32 - Educ. Nationale - Ecole de la Condamine	2 106 600	192 000	2 298 600	
CH.33 - Educ. Nationale - Ecole des Révoires	1 981 400	-	1 981 400	
CH.34 - Educ. Nationale - Lycée Technique	7 570 500	-	7 570 500	
CH.36 - Educ. Nationale - Ecole du Parc	1 179 200	-	1 179 200	
CH.37 - Educ. Nationale - Ecole des Carmes	1 094 400	-	1 094 400	
CH.40 - Educ. Nationale - Centre de Loisirs Prince Albert II	743 000	164 300	907 300	
CH.41 - Educ. Nationale - Ecole La Stella	1 297 000	-	1 297 000	
CH.42 - Educ. Nationale - Centre d'Information	294 100	-	294 100	
CH.43 - Educ. Nationale - Centre de Formation Pédagogique	1 391 400	105 000	1 496 400	
CH.46 - Education Nationale Stade Louis II	12 604 400	626 100	13 230 500	
CH.47 - Institut du Patrimoine	501 200	-	501 200	
CH.48 - Force Publique - Pompiers	11 955 000	-	11 203 600	
CH.49 - Auditorium Rainier III	1 046 000	-751 400	1 046 000	
	134 410 300	2 712 200	137 122 500	

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE				
CH.50 - Conseiller Gouvernement	1 987 800	-	1 987 800	
CH.51 - Direction du Budget et du Trésor	1 490 300	-	1 490 300	
CH.52 - Trésorerie Générale des Finances	770 300	-	770 300	
CH.53 - Direction des Services Fiscaux	3 324 000	-	3 324 000	
CH.54 - Administration des Domaines	2 453 800	-	2 453 800	
CH.55 - Direction du Développement Economique	2 352 400	441 400	2 793 800	
CH.57 - Tourisme & Congrès	10 628 300	-	10 628 300	
CH.59 - La Poste Monaco	17 477 800	47 800	17 525 600	
CH.60 - Régie des Tabacs	5 283 600	647 500	5 931 100	
CH.61 - Office Emissions Timbres-Poste	2 267 200	-	2 267 200	
CH.62 - Direction de l'Habitat	814 200	-	814 200	
CH.63 - Contrôle des Jeux	551 000	-93 000	458 000	
CH.64 - Service d'Information sur les Circuits Financiers	2 167 100	639 900	2 807 000	
CH.65 - Musée du Timbre & des Monnaies	689 400	-	689 400	
Total	52 257 200	1 683 800	53 940 800	
E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE				
CH.66 - Conseiller Gouvernement	1 624 000	-	1 624 000	
CH.67 - Direction de l'Action Sanitaire	5 326 300	-2 092 000	3 234 300	
CH.68 - Direction du Travail	2 225 300	-	2 225 300	
CH.69 - Prestations Médicales de l'Etat	2 126 800	305 800	2 432 600	
CH.70 - Tribunal du Travail	179 000	-	179 000	
CH.71 - Foyer de L'Enfance	1 910 000	-	1 910 000	
CH.72 - Inspection Médicale	333 000	-	333 000	
CH.73 - Centre Médico-Sportif	340 800	-	340 800	
CH.74 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	5 008 400	554 900	5 563 300	
Total	19 073 800	-1 231 300	17 842 300	
F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME				
CH.75 - Conseiller Gouvernement	2 924 000	-	2 924 000	
CH.76 - Direction des Travaux Publics	6 830 000	-453 000	6 377 000	
CH.78 - Direction Aménagement Urbain	21 455 800	985 000	22 440 800	
CH.85 - Service des Titres de Circulation	2 125 600	-	2 125 600	
CH.86 - Service des Parkings Publics	26 603 000	1 756 600	28 359 600	
CH.87 - Aviation Civile	3 963 900	-	3 963 900	
CH.88 - Service de Maintenance des Bâtiments Publics	2 652 800	-	2 652 800	
CH.89 - Direction de l'Environnement	2 376 900	-	2 376 900	
CH.90 - Direction des Affaires Maritimes	1 319 800	-	1 319 800	
CH.93 - Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et la Mobilité	2 419 400	-	2 419 400	
Total	72 671 200	2 288 600	74 959 800	
G) SERVICES JUDICIAIRES				
CH.95 - Direction des Services Judiciaires	3 671 500	267 700	3 939 200	
CH.96 - Cours et Tribunaux	9 112 100	-	9 112 100	
CH.97 - Maison d'Arrêt	4 185 900	-	4 185 900	
Total	16 969 500	267 700	17 237 200	367 458 700
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3				
CH.1 - Charges sociales	136 606 200	5 744 600	142 350 800	
CH.2 - Prestations et Fournitures	30 216 000	6 276 000	36 492 000	
CH.3 - Mobilier et matériel	10 775 700	-	10 775 700	
CH.4 - Travaux	6 942 900	-	6 942 900	
CH.5 - Traitements - prestations	1 405 000	266 200	1 671 200	
CH.6 - Domaine immobilier	48 546 600	2 586 900	51 133 500	
CH.7 - Domaine financier	230 000	400 000	630 000	
Total	234 782 400	15 273 700	250 056 100	250 056 100
SECT.5 - SERVICES PUBLICS				
CH.1 - Assainissement	43 323 000	-6 671 000	36 652 000	
CH.2 - Consommations	3 550 000	510 000	4 060 000	
CH.3 - Entretien des installations sur le domaine public	1 460 000	10 000	1 470 000	
CH.4 - Transports publics	20 000 000	383 000	20 383 000	
CH.5 - Communication	220 000	-	220 000	
Total	68 553 000	-5 768 000	62 785 000	62 785 000
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES				
I-Couverture déficit budget. Commune et des Etabl.Publics				
CH.1 - Budget communal	64 928 600	-	64 928 600	
CH.2 - Etablissements Publics	108 663 700	2 517 700	111 181 400	
Total	173 592 300	2 517 700	176 110 000	
II-Interventions				
CH.3 - Domaine Relations internationales	36 259 500	73 000	36 332 500	
CH.4 - Domaine éducatif et culturel	89 940 100	10 225 200	99 965 300	
CH.5 - Domaine Santé Publique, Solidarité et travail	49 082 100	8 128 900	57 209 000	
CH.6 - Domaine sportif	46 158 500	-754 200	45 404 300	
CH.7 - Domaine Développement économique	55 803 000	10 648 500	66 451 500	
CH.8 - Développement durable	19 930 500	13 000	19 943 500	
Total	296 573 700	28 332 400	324 906 100	501 016 100
Total Etat "B"	1 195 098 900	49 241 800	1 244 340 700	1 244 340 700

ÉTAT « C »
 TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
 AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2023

	PRIMITIF	MAJORATIONS OU	RECTIFICATI	TOTAL PAR
	2023	DIMINUTIONS	F 2023	SECTION
SECT 7 -EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS				
CH.1 - GRANDS TRAVAUX URBANISME	133 200 000	-12 200 000	121 000 000	
CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER	26 365 000	-3 040 000	23 325 000	
CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE	12 754 000	428 000	13 182 000	
CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN	34 680 000	26 041 000	60 721 000	
CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	354 339 000	101 697 000	456 036 000	
CH.6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	82 187 000	10 041 000	92 228 000	
CH.7 - EQUIPEMENT SPORTIF	13 550 000	1 308 600	14 858 600	
CH.8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	119 099 900	9 899 000	128 998 900	
CH.9 - INVESTISSEMENTS	20 000 000	-	20 000 000	
CH.10 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	30 000 000	-9 000 000	21 000 000	
TOTAL - ETAT "C"	826 174 900	125 174 600	951 349 500	951 349 500

ÉTAT « D »
 COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2023

	PRIMITIF 2023		MAJORATIONS OU DIMINUTIONS		RECTIFICATI F 2023	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 377 500	3 700 000	642 500	1 166 800	2 020 000	4 866 800
81 - COMPTES DE COMMERCE	3 612 000	5 114 000	2 102 500	821 500	5 714 500	5 935 500
82 - COMPTES DE PROD. RÉGULIER. AFFECTES	41 356 000	40 798 000	2 413 200	5 280 000	43 769 200	46 078 000
83 - COMPTES D'AVANCES	6 152 000	6 083 000	170 000	1 000 000	6 322 000	7 083 000
84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	3 084 000	1 620 000	450 000	-	3 534 000	1 620 000
85 - COMPTES DE PRETS	4 095 000	1 783 600	-	-	4 095 000	1 783 600
TOTAL - ETAT "D"	59 676 500	59 098 600	5 778 200	8 288 300	65 454 700	67 386 900



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

